

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litte-
rature & autres Remarques curieuses.*

DECEMBRE 1713.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. D. CC. XIII.

Fautes à corriger au mois de Novembre

1713.

Page 328. ligne 3. *s'exposer* lisez *l'exposer*.
ligne 5 *Roken* lisez *Rouane*. page 331. ligne
21. *il est* lisez *il en est*. page 347. *Roi Auguste*
lisez *Roi de Prusse*.

LA CLEF DU CABINET
D E S
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

Decembre 1713.

A R T I C L E I.

Contenant la Relation de ce qui s'est passé de plus considérable au Siege de Fribourg en Briscau.

I. **N**ous commencerons ce Journal par un recit succinct des principaux événemens arrivés au siege de Fribourg, tirez des Lettres écrites par des Officiers Généraux & autres, qui se sont trouvés aux diverses actions de valeur qui s'y sont passées.

*Relation
du Siege de
Fribourg.*

Dépuis la nuit qui précéda le premier Octobre, jour auquel on fit l'ouverture de la tranchée, tant contre la Ville que contre le Fort St. Pierre, les Assiégez firent plusieurs sorties sans beaucoup de succès, ayans toujours été repoullés avec perte jusqu'à leurs pallissades: mais ce qui se passa entre les Assiégeans & les Assiégez la nuit du

12. au 13. & celle du 14. au 15. Octobre, méritent bien qu'on entre dans quelque détail, ~~ce~~ qui que nous fîmes le mois dernier par Addition, étant trop succinét, pour des actions où l'on fit paroître une grande valeur de part & d'autre.

*Mr. de Pezeux fait
attaquer le
chemin couvert
vers du Fort
St. Pierre.*

II. Mr. le Chevalier de Pezeux Maréchal de Camp, commandant la tranchée à l'attaque du Fort St. Pierre, fit la nuit du 12. au 13. Octobre attaquer le chemin couvert du petit Fort de l'Escargot, qui est à mi-côté, par les deux Compagnies de Grenadiers du Regiment de Laval, & par 50. Dragons détachés. Au premier feu les Affiégés l'abandonnerent; Mr. de Pezeux y fit établir son logement le plus diligemment qu'il put.

Quelques heures après les Affiégés firent sauter une mine, qui engloutit 60. Grenadiers & les deux Capitaines; la plupart des autres furent blessés: ils firent en même tems une grosse sortie sur les Piquets & les Dragons qui soutenoient ces Grenadiers, & l'action fut assez sanglante de part & d'autre: Peu de tems après Mr. de Pezeux, à la tête d'une nouvelle troupe, attaqua & chassa les Affiégés; il fit son logement dans l'entonnoir qu'avoit fait la mine: mais sur les six heures du matin on fit du Fort une nouvelle sortie avec plus de mille hommes, qui délogerent les François de l'entonnoir; ils poussèrent aussi les troupes qui soutenoient, jusqu'à la tête du boyau de la tranchée, où ils restèrent quelque tems: sur les huit heures Mr. de Pezeux marcha aux Affiégés avec le reste du Regiment de Laval & quelques détachemens de Dragons, les
rattaqua

des Princes &c. Decembre 1713. 385
rattaqua si vivement, qu'il leur fit abandon-
ner tout le terrain qu'ils avoient gagné ;
mais il ne lui fut pas possible de les déloger
de l'entonnoir.

Dans ces différentes actions les François
eurent environ 400. hommes mis hors de
Combat, & les Allemands à proportion, non-
obstant l'avantage du terrain, qui est si es-
carpé, qu'à peine est-il praticable : Mr. de
Pezeux, les Officiers & toutes les troupes
qui se trouverent dans ces différents Com-
bats, firent tout ce qu'on pouvoit attendre
d'eux. Mr. de Laval Colonel s'y distingua
fort, il reçut un coup de fusil qui lui perça
les deux jouës. On assure cependant que la
blesure n'est pas dangereuse pour sa vie.

III. Voici le recit d'une action plus *Mr. de Vil-*
considérable & plus meurtrière que la pré- *lars fait at-*
cedente: Monsieur le Maréchal de Villars *taquer & se*
résolut d'attaquer en même tems tout le *rend maître*
chemin couvert qui fait front aux deux at- *du chemin*
taques de la Ville, ensemble la Lunette, *couvert &*
qui est un ouvrage avancé vers l'attaque de *de la Lunet-*
la droite, que les Allemands ont construit *te de Evi-*
dépuis peu. Cette Lunette étoit comme *bourg.*
embrassée à droit & à gauche par deux bô-
yaux, paroissant qu'on vouloit l'enveloper
& la laisser derrière ; mais elle avoit enco-
re sa communication libre avec le chemin
couvert: il s'agissoit de la lui couper ; il y
avoit 130. hommes choisis dans la gorge,
outre deux cens Grenadiers dans la Lunet-
te fraisée, commandez par un Maréchal de
Camp & un Colonel.

Le jour marqué pour cette entreprise,
fut le 14. Octobre, environ les 5. heures
du soir; le signal pour l'attaque étoit trois

Bombes tirées sur la Ville tout à la fois. Mr. de Villars avoit commandé quarante Compagnies des Grenadiers, distribuées en divers Corps, les uns pour attaquer conjointement avec les troupes qui étoient de tranchée, les autres pour soutenir dans le besoin. Mr. le Marquis de Vivant Lieutenant Général, & Mr. d'Oberstan Brigadier commandoient la tranchée: à l'attaque de la droite il y avoit pour Regimens les deux Bataillons de Poitou, les deux de Royal-Rouffillon, & celui de Lay Irandois. A la gauche il n'y avoit que les quatre Bataillons d'Alsace, commandez par Mr. de Monerot qui en est Colonel.

*Regimens
qui se sont si-
gnalez dans
cette occa-
sion.*

Un pur hazard rendit cette nuit la plus meurtrière de toutes celles qui se sont passées dans le cours de cette longue guerre. Le Gouverneur de la Place avoit commandé douze cens hommes divisez en deux troupes, de six cens chacune, pour faire en même tems une sortie sur la tête des deux sapes: ils s'étoient mis en Bataille dans leurs places d'armes, & commençoient à déboucher du chemin couvert, dans le tems que la tête des troupes qui devoient attaquer cette Contrescarpe, s'avançoit; les gens du métier jugeront de là, quelle dû être la vivacité du premier feu de deux troupes qui se rencontrent ainsi, l'une & l'autre dans la disposition d'attaquer & de surprendre son ennemi: mais pour garder autant d'ordre qu'il est possible dans de semblables Relations, commençons par le recit de ce qui se passa à la gauche, où le Regiment d'Alsace se signa autant qu'il eût jamais fait depuis sa création.

des Princes &c. Decembre 1713. 387

Il déboucha par deux endroits & marcha en bon ordre vers la palissade du chemin couvert, qui se trouva bordée d'un grand nombre d'ennemis; on fit de part & d'autre un grand feu presque à bout touchant, pendant que les Grenadiers coupoient les palissades pour faire ouverture à leurs Camarades. Dès que le passage fut fait les François entrèrent dans la Contrescarpe, que les Allemands disputèrent pied à pied pendant un assez long tems: mais ayans été forcez de ceder le terrain, ils se replierent de la droite à la gauche dans une place d'armes, pour gagner le Pont de retraite aboutissant au fossé: ils se trouverent alors si presséz & si entassez les uns contre les autres, que n'ayans pas leurs coudées franches pour pouvoir tirer, ne voulans pas mettre armes bas, ni demander quartier, on en fit un si grand carnage; tant à coups de fusil qu'à coups de bayonnettes, qu'en moins d'un quart d'heure cette place d'armes & l'embouchure du Pont, ne fut qu'un monceau de morts ou d'expirans, du moins de la hauteur de six pieds. Ils auroient pû servir de retranchemens aux Assiégeans, si le Gouverneur eût voulu envoyer de nouvelles troupes par ce Pont, pour défendre celles qui se fauvoient. Pendant ce tems là on faisoit du Rampart un très-grand feu d'artillerie, qui cependant n'empêcha pas les Travailleurs & les Ingenieurs, de faire leur logement sur la palissade, avec tout l'ordre & la diligence possible.

A la droite la scene n'étoit pas moins tragique suivant l'ordre qu'en avoit donné Mr. le Maréchal de Villars; car en même tems

Action de valeur qui se passa à l'attaque de la gauche.

Ce qui se passa à l'attaque de la droite.

qu'on attaquoit le chemin couvert, on attaqua aussi la gorge ou la communication de la Lunette, ce qui fut exécuté avec succès: comme on crut que l'ouvrage ainsi coupé se rendroit, on y envoya les Piquets du premier Bataillon de Poitou, mais ils furent repoussés fort vivement, pendant ce tems là les Grenadiers de la droite débouchant par trois endroits, attaquèrent aussi le chemin couvert qui étoit à leur face, & l'emportèrent, de même qu'à la gauche, nonobstant la belle défense des assiégés: Mr. de Charmont Brigadier des Ingenieurs, (qui avoit ordonné le logement de ce côté-là) s'étant aperçu que les travailleurs étoient très-maltraités du feu de cette Lunette, (qui les prenoit à dos, pendant qu'ils avoient à essuyer celui du front) en donna avis à Mr. de Vivans, qui se mit à la tête du second Bataillon de Poitou & des deux de Royal Roussillon, pour faire attaquer la Lunette: Ceux qui la défendoient étoient si braves & si déterminés, que méprisant le bon quartier qu'on leur offroit, ruoient à coups d'Halberdes & de faux à l'envers tous les Grenadiers qui entreprenoient de sauter dans cet Ouvrage. L'on fit avancer 150. Dragons, qui, pour ne pas troubler les vives attaques de cet Ouvrage, allèrent passer sur le glacis, pour partager l'attention de ceux qui faisoient une si vive résistance, lesquels furent enfin forcéz; il n'échapa qu'un très-petit nombre de ceux qui avoient si vaillamment défendu ce Poste; les uns furent tuez dans les différentes attaques, les autres furent passés au fil de l'épée, ou hachés en pièces lors que l'Ouvrage fut

des Princes &c. Decembre 1713. 389
emporté, n'étant pas possible aux Officiers
d'arrêter la première fureur du Soldat ani-
mé par la mort de ses Camarades : le reste
en très-petit nombre fut fait prisonniers de
guerre.

Je reviens à ce qui se passa à l'attaque du
chemin couvert de la droite ; j'ai déjà ob-
servé que le feu qui partoît de la Lunette
dont je viens de parler, incommodoit beau-
coup le logement que les Assiégeans avoient
entrepris sur le terrain du chemin couvert
qu'ils venoient de gagner : Ils n'étoient pas
moins inquietez par le grand feu de l'artil-
lerie de la Place, sur tout lors que le Gou-
verneur pour dissiper les ténèbres de la
nuit, eut fait mettre le feu à deux mai-
sons voisines du rempart, dont l'incendie
lui faisoit distinguer tout ce qui se passoit
dans la Campagne voisine, il fit pointer son
Canon dans les endroits où il aperçut qu'on
faisoit les logemens : Tout cela ne rebuta
point les Assiégeans, les logemens furent
perfectionnez.

Comme il y avoit une très-grande apa-
rance qu'un Gouverneur & une Garnison
si bien composez, lesquels venoient de don-
ner de si grandes marques de valeur, ne
manqueroit pas de tenter, pendant la nuit,
de reprendre le chemin couvert qu'elle ve-
noit de perdre, sur tout n'ignorant pas la
fatigue où devoient être les Troupes qui
firent les attaques, & leur affoiblissement
par la perte considérable qu'elles firent,
Mr. le Maréchal de Villars prit les pré-
cautions qu'il jugea nécessaires, pour main-
tenir les avantages qu'il venoit de rempor-
ter.

Dans

Dans cette vûë ce Général envoya ordre à la Brigade de Limosin, la plus voisine de l'attaque, de venir à la queue de la tranchée : On fit aussi marcher 500. hommes de la Brigade de Picardie, & ordre aux trois Bataillons de la Reine de s'avancer, de même qu'à la Brigade de la Sarre de se tenir prête à marcher au premier ordre, voulant être en état de ne rien craindre pour les logemens, & avoir des travailleurs tous prêts pour remplacer ceux qui seroient hors de combat : Les plus avancez de ces Troupes passerent le reste de la nuit le ventre à terre, à la droite & la gauche des logemens ; mais comme les Assiegez n'entreprirent rien, les logemens se trouverent à la pointe du jour hors d'état de toute insulte.

Parmi les prisonniers que les Assiegeans firent dans cette sanglante nuit, on a nommé le Général Weithersheim, Commandant en second dans la Place, & le Colonel Tiller Suisse de Nation, qui commandoient la nombreuse fortie dont j'ai parlé plus haut. Le premier étoit dangereusement blessé, quelques memoires ont même dit qu'il étoit mort.

Ce seroit dans cet endroit qu'on devoit faire mention de l'intrepide valeur de tant d'Officiers Généraux & Subalternes qui se signalerent dans cette occasion : Mais outre que les lettres que j'ai en main, n'en nomment que quelques uns, & que souvent on ne specifie ni leur rang, ni les Regimens dans lesquels ils sont placez, je me contenterai de dire en général, que Mr. de Villars dans la lettre qu'il a écrite au Roi,

des Princes &c. Decemb. 1713. 391

se lotie entièrement de tous les Officiers & de tous les Soldats dont aucun n'a quitté son poste, & qui revenoient au Combat, après avoir tiré leurs Officiers & leurs Camarades b'effez du Champ de Bataille. Ce Maréchal donne des louanges particulieres à Mrs. de Vivans, de Silly, de Monnerot, d'Orbessan, du Bourg, de Vallory, de Coigny, Comte & Marquis de Broglio, Nangis, Contade, Chatillon, de Croissy, de Fronfac &c. qui tous servirent avec utilité, la plupart en qualité de Volontaires.

*Officiers
qui se sont
distinguez à
cette attaque.*

Mr. de Villars fut b'essé d'un éclat de pierre à la hanche, Mr. de Croissy au bras, Mr. de Contade Major Général, qui portoit & faisoit par tout exécuter les ordres du Général, eut aussi plusieurs coups de pierre au visage, & fut renversé de son cheval par le vent d'un coup de Canon, Mr. de Nangy & plusieurs autres reçurent aussi des coups de pierre que les Boulets de Canon & des Bombes faisoient voler de toutes parts, ce qui b'essa presque autant de monde que le fer & le plomb des Affiegez.

Par la revûë que Mr. de Villars fit faire deux jours après l'action des Regimens qui avoient souffert, on trouva qu'il y avoit 1500. hommes tuez ou b'effez, parmi lesquels il y avoit 183. Officiers. Le Regiment d'Alsace fut le plus maltraité, parce que lui seul supporta tout le feu de la gauche, & fournit volontairement des Piquets & des travailleurs dans les endroits où l'on en manquoit, dans le tems où l'action étoit la plus chaude. Il perdit ses quatre Capitaines de Grenadiers, eut 24. autres Officiers tuez ou b'effez, & 643. hommes

tant

tant tuez que bleffez : Ce délabrement avoit porté Mr. de Villars, d'exempter ce Regiment de fournir au travail pendant le reste du siege : Mais les Officiers & les Soldats l'en ont remercié, & l'ont prié de trouver bon qu'ils achevaissent de partager la gloire de cette conquête avec les autres Regimens qui l'ont commencée.

*Suspension
d'armes de-
mandée par
le Gouver-
neur & à
quel sujet.*

IV. Le 16. Octobre le Gouverneur de la Ville demanda une suspension d'armes de quatre heures, pour enterrer les morts que la Garnison avoit laissé sur le chemin couvert & sur le bord du fossé, en si grand nombre qu'ils auroient bientôt infecté le Camp, principalement si le Soleil eût été plus ardent ; ce qui lui fut d'autant plus volontiers accordé, que les Assiégeans ne pouvoient pas entreprendre de les enterrer, sans s'exposer au feu de la Place, dont ils étoient à couverts par leurs bons logemens.

*Suite du
siege de Eri-
bourg.*

V. Cette suspension d'armes étant finie, le Gouverneur, (par le moyen d'une Ecluse renfermée dans les Fortifications,) fit entrer l'eau dans les fosses qui étoient à sec, en deux fois vingt-quatre heures, il y en avoit par tout à la hauteur de 14. à 15. pieds : il falut faire des seignées pour baïsser les eaux, sans pouvoir tarir l'abondance qu'on y mettoit continuellement ; parce que les fossés étoient beaucoup plus profonds que le terrain le plus bas des environs. D'un autre côté, on donna les ordres nécessaires pour préparer les sasses, disposer l'établissement de quatre Ponts, & faire les brèches convenables, pour donner l'assaut à la Demi-Lune, aux Bastions & au Corps de la Place : tous ces préparatifs retarderent, de quel-

quelques jours la Conquête de Fribourg, d'où l'on faisoit un feu continuel, de même que du côté des Assiegeans. Le 24. Octobre, on commença à construire les Ponts, qui avoient environ 30. pieds de largeur chacun; on les chargeoit à mesure de pierres & de sacs à terre, pour les rendre solides & pour empêcher que le courant de l'eau n'emporte les fascines.

VI. Mr. de Villars fit avertir le Baron d'Arche Gouverneur de la Place, que s'il attendoit que ses Ponts fussent achevez, sans battre la Chamade, il n'y auroit aucun quartier à attendre pour la Garnison ni pour les Bourgeois, que d'être prisonniers à discretion: le Gouverneur répondit avec la fierté ordinaire, " qu'un long service & quel-

„ ques experiances, lui avoient donné assez

„ de connoissance pour pouvoir le dispenser de prendre des leçons: qu'il n'ignoroit

„ pas l'habileté du maître en science militaire,

„ qui lui envoyoit ses Conseils; mais qu'avant de les mettre en pratique, il vou-

„ loit auparavant meriter l'honneur de son

„ approbation par une plus belle défense

„ que celle qu'il avoit encore faite.

*Réponse du
Baron
d'Arche
Gouverneur
de Fribourg
à la sommation de Mr.
de Villars.*

VII. Le 26. Octobre le Clergé, tous les Officiers de la Regence de Fribourg, la Noblesse, les Magistrats & les Bourgeois accompagnans le St. Sacrement, firent une procession dans Fribourg, & allerent en cet état chez le Gouverneur, pour le supplier au nom du Sauveur du monde, de ne pas exposer la Ville & les Habitans aux risques d'un assaut, qui les ruïneroit à tout jamais, & feroit perir une infinité de victimes innocentes. N'ayant rien pû obtenir de lui, toute la Bourgeoisie fondant en larmes

Les Habitués de Fribourg vont en procession chez le Gouverneur &c. pour quoi.

alla le 30. faire de nouvelles instances à Mr. d'Arche, qui leur répondit simplement qu'il n'étoit pas encore tems de parlementer, & qu'il sçavoit ce qu'il avoit à faire: Cette réponse jetta les Habitans dans une espece de desespoir; le Gouverneur qui avoit lieu d'en craindre les suites, fit doubler la garde de son logement, avec défense de n'en permettre l'entrée qu'aux Officiers militaires. On fut informé au Camp de toutes ces circonstances par les deserteurs qui venoient tous les jours, & qu'on interrogeoit séparément: par parantaise, on'est convaincu que les deserteurs, parlent rarement à l'avantage du parti qu'ils abandonnent.

*La demi-
Lune prise
d'assaut.*

VIII. Le 31. à sept heures du soir, Mr. de Villars fit donner l'assaut à la demi Lune du Fort de l'attaque, défendue par 160. hommes, elle fut emportée avec peu de résistance. Ceux qui la défendoient ayant tous été tuez ou pris; Le lendemain premier Novembre on se logea aussi sur le chemin couvert de la Redoute du Fort St. Pierre.

*Mr. d'Arche
abandonne
la Ville à la
discretion
des Fran-
çois.*

IX. Tout étoit disposé pour donner l'assaut général aux deux Bastions, & au Corps de Place; les Piquets de l'Armée avec 140. Compagnies des Grenadiers étoient commandez pour cette expedition, soutenus de 60. Bataillons: mais la fierté de Mr. le Baron d'Arche, s'étant ralentie tout-à-coup, il abandonna la Ville, s'étant retiré dans les Forts avec ce qu'il avoit de Troupes d'élite le premier Novembre. On aperçut deux Drapeaux blancs arboréz sur le Rempart; quelques momens après

des Princes &c. Decembre 1713. 395

un Magistrat de la Ville apporta une Lettre du Gouverneur, par laquelle il donnoit avis à Mr. de Villars, qu'il abandonnoit la Ville à sa discretion, recommandant à sa charité les Officiers & Soldats blesez ou malades, de même que les femmes & les enfans de ceux qui étoient dans le Château, lesquels il avoit laissé dans la Place: ils étoient au nombre de plus de 2600. Mr. de Villars commença par faire entrer dans la Ville le Regiment des Gardes; peu après il y fit entrer aussi les Regimens de Limozin, Royal Comtois, Lorraine & Bourbonnois, faisant huit Bataillons; sauva les Bourgeois du pillage, en payant un million au Roi.

Mr. de Villars fait prendre possession de Fribourg.

X. Lors que Mr. de Villars eut fait occuper la Ville de Fribourg, il trouva dans la Place un très-grand nombre d'Officiers & Soldats des Affiégés, abandonnez par le Baron d'Arche, la plupart malades ou blesez, sans y comprendre une multitude de Valets, femmes & d'enfans, dont les troupes Allemandes ont accoutumé de grossir leurs équipages: Mr. le Maréchal envoya à ce Gouverneur Mr. de Contade Major Général, pour l'avertir que s'il ne rendoit pas les Forts dépendans de la Ville, il feroit porter les malades & blesez vers les pallissades du premier Château, & lui renvoyeroit ses femmes, enfans & domestiques, n'étant pas obligé d'en faire prendre soin, puis qu'il les abandonnoit lui-même, sans avoir demandé à capituler; procéda hors d'usage parmi ceux qui défendent une Place assiégée, principalement lors qu'ils n'attendent pas d'être contrainsts de l'abandon-

Mr. de Villars permet au Baron d'Arche d'envoyer un Officier au Prince Eugene, & convint d'une suspension d'armes.

ner

ner par un assaut: car ce n'est que dans ces dernières occasions, où la gloire & la charité du Vainqueur lui font prendre compassion de ses ennemis. Cette menace obligea le Baron d'Arche de demander permission à Mr. de Villars, de dépêcher un Officier à Mr. le Prince Eugene, pour avoir les ordres, afin de rendre les Châteaux; cela lui fut accordé le second Novembre, & en attendant le retour de cet Officier, on convint d'une Suspension d'armes de la Ville aux Châteaux pour cinq jours. C'est à quoi se réduisent toutes les nouvelles de ce siège, jusqu'au troisième Novembre.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

Le Commerce d'Espagne reste interdit avec le Portugal & la Hollande.

I. **T**Out est tranquille sur la frontière de Portugal, où l'on observe de bonne foi de part & d'autre, la convention de la Suspension d'armes jusqu'à la Paix: cependant comme l'on n'a pas encore pu lever les difficultés qui se rencontrent à la conclusion, de même qu'avec la République d'Hollande; on voit souvent arriver ou partir de Madrid, des Couriers qui vont ou viennent de Lisbonne & d'Utrecht: en attendant la conclusion des Traitez, le Commerce des Hollandois & des Portugais avec les Espagnols, n'est point ouvert; il n'y a que celui des Lettres qui est permis.

II. On continuë dans tout le Royaume d'Espagne les réjouissances extraordinaires qui

des Princes &c. Decembre 1713. 397

qui ont été faites à Madrid, au sujet de la naissance du Prince Don Ferdinand. A l'occasion de laquelle le Roi Catholique rappella le Duc d'Arcos, qui avoit été relegué dans une de ses Terres.

*Le Duc d'Arcos rap-
pellé de son
exil.*

III. Sa Majesté a conféré la Viceroiauté de Navarre, au Prince de Castilloné Napolitain: avant la dernière révolution de Naples il étoit Général de la Cavalerie de ce Royaume-là: il fut pris à Grèce avec le Duc d'Escalona, & aima mieux souffrir pendant plusieurs années, les cruautés qu'on lui fit dans sa prison, que de fausser sa foi & le serment de fidélité qu'il avoit prêté au Roi Philippe, conjointement avec toute la Noblesse du Royaume. Parmi les autres Emplois que Sa Majesté a donné à ceux qui se sont signalez à son service, le Marquis de Valdecannas a été fait Viceroi de Majorque: le Gouvernement de Valence, Capitale du Royaume de même nom, donné au Marquis de Villadarias: le Commandement de Gironne, qu'avoit Mr. le Marquis de Brancs, est rempli par Mr. le Comte de Fienes. Don Miguel Mascarel, Bailly de Caspé, Ambassadeur de Malte à Madrid, a été fait Lieutenant Général des Armées d'Espagne, en considération du zèle & de l'attachement qu'il a fait paroître pour le service de Sa Majesté Catholique.

*Le Prince
de Castilloné
est fait Vice-
roi de Navar-
re.*

*Autres Em-
plois donnez
par le Roi
d'Espagne.*

IV. Quoi que dès le mois de Septembre il soit arrivé au Camp devant Barcelonne, vingt Bataillons & vingt Escadrons des troupes Espagnoles qui étoient en Estramadoure; on ne s'est pas fort pressé en Espagne de faire le siège de Barcelonne, soit qu'on se soit toujours attendu qu'à la seule me-

*Lenteur des
préparatifs,
du siège de
Barcelonne.*

nace, les Rebelles se soumettoient; soit par la difficulté de transporter en Catalogne les vivres, les munitions & l'Artillerie nécessaires à une pareille entreprise; soit enfin qu'on se fût peu attendu qu'après l'embarquement des troupes étrangères, les Barcelonnois fussent assez aveuglés pour s'exposer eux & leur Ville, au châtiment que méritoient des Sujets rebelles & revoltés contre leur Souverain. Cette lenteur bien loin d'operer leur soumission, n'a fait qu'enraciner de plus en plus leur temeraire obstination, comme s'ils avoient douté que leur Roi est assez puissant pour les écraser; si sa clemence n'avoit en quelque sorte retenu sa justice.

V. L'Armée Espagnole ni les troupes des seditieux, n'ont pas pourtant été dans l'inaction: d'un côté le Duc de Popoli fit attaquer & chassa les Rebelles le 11. Septembre, du Monastere de Santa Madrona, situé dans la Montagne audeffous du Château de Montjouï, qu'ils avoient fortifié: cent des mutins qui le défendoient, furent tuez & 70. autres faits prisonniers, dont les principaux furent pendus, & les autres envoyez aux Galeres. Quelques jours après M. de Popoli fit enlever du Village de Badalona, sur le bord de la Mer, au delà du Besol, & d'un Monastere de Chartreux qui est aux environs, un amas de vivres que les Catalans y avoient fait, dans le dessein de le faire glisser la nuit dans Barcelonne, par le moyen de petits Bateaux, comme ils avoient fait d'autre fois: après quoi il fit lever le Siege de la Ville de plus en plus par mer

retien.

& par terre.

VI. Pendant qu'on pellotoit ainsi, en attendant partie, aux environs de Barcelonne, divers détachemens donnoient la chasse aux Rebelles qui tenoient la Campagne, sous les ordres du Colonel Nebot, l'un de leurs Chefs: Mrs. de Fiene, Carafa & Bracamonté les ont harcelez pendant plus d'un mois. Après que Nebot eut été chassé d'Aulot, des environs de Vich, on les poursuivit en Cerdaigne du côté d'Urgel & vers Cardoune, lui donnant de tems à autre des échecs, qui ont fort affoibli sa troupe: soit par le nombre qu'on en a tué, soit parce que plusieurs ont abandonné ce mauvais guide, & se sont soumis en acceptant l'amnistie. Tous les transfugiez de Barcelonne ont assuré que Nebot, craignant de succomber à la vive poursuite des détachemens Espagnols, avoit trouvé moyen de se jeter dans Barcelonne, où le Commandant l'avoit fait arrêter, pour sauver sa vie de la fureur du peuple. Plusieurs Villes & Châteaux occupez par les Rebelles, se sont aussi rendus, & accepté Garnison Espagnole, principalement les Châteaux de Bar & d'Aristo, bâtis vis-à-vis l'un de l'autre, entre Urgel & Belvert, la Ville d'Urgel & son fort Château, qu'on nomme *Castel-Ciudad*, se sont aussi soumis; le Commandant de ce Château, qui est un Soldat de fortune, nommé Don Juan Moragas, envoya un homme de confiance à Don Feliciano Bracamonté, lui déclarer qu'il n'avoit jamais prétendu être rebelle à son Roi; qu'on l'avoit abusé en lui disant, que le *Prince Char-*

*Nebot Chef
des Rebelles
poursuivi
dans plusieurs
endroits.*

*Soumission
de plusieurs
postes occu-
pez par les
Revoltez.*

les d'Autriche étoit le Souverain de la Catalogne; que revenu de son aveuglement, il n'attendoit que l'occasion favorable de remettre le poste qu'il gardoit, à quelque Officier Général de son legitime Maître, priant Mr. de Bracamonté de vouloir prendre possession du Château, qu'il offroit de lui livrer en bon état bien pourvû; il demanda en grace de jouir de l'amnistie, & qu'il plût au Roi de lui donner des Lettres de Noblesse; Mr. de Bracamonté le lui promit au nom & sous le bon plaisir de Sa Majesté Catholique.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

*Madame la
Princesse de
Conti est pe-
tite fille, &
non pas fille
du Grand
Prince de
Condé.*

I. IL s'est glissé deux fautes dans nos précédens Journaux, que ceux qui en font des Recueils, sont priez de corriger sur leurs exemplaires: la premiere au mois d'Août dernier page 146. ligne quatre; on a dit que Marie Therese de Bourbon, qui a épousé Mr. le Prince de Conty, étoit fille du grand Prince de Condé; c'est sa petite fille.

*Le fils de
Mr. de Tal-
lard est Duc
d'Hofnung.*

La seconde erreur est au Tome XVIII: mois d'Avril dernière page 291. on a mis que Mr. le Comte de Tallard, qui a épousé Mademoiselle de Rohan, s'appelleroit *Duc d'Hofnung*, il faut lire *Duc d'Hofnung*. C'est le nom d'une Terre située dans le Baillage de St. Marcelin en Dauphiné, qui appartenoit autrefois à Mr. de Lionne; Mr. le Maréchal de Tallard l'a acheté cent mille livres

des Princes &c. Decembre 1713. 401
livres, & l'a joint à sa Terre de la Baume; le Roi l'a érigée en Duché sous le nom d'*Hofnung*, dont Mr. de Tallard le fils porte aujourd'hui le titre de Duc.

II. Ce fut le 16. Octobre qu'on mit la premiere pierre aux fondemens du pied d'estal, sur lequel on doit poser la Statue Equestre du Roi Louis le Grand, au milieu de la Place de Belle Cour de Lion. On avoit creusé dans cette pierre un grand trou, à peu près semblable à ceux qu'on fait aux meules de moulin, à la reserve qu'il ne perçoit point: Mr. Raval, Prévôt des Marchands, mit dans ce trou quantité de Médailles de differens métaux, avec des inscriptions & des emblèmes convenables au sujet, toutes à la gloire du Roi; cette pierre fut couverte par une beaucoup plus grande, jointes par du mortier que le Prévôt des Marchands y mit avec une truelle d'argent, au bruit des Tambours, fanfares des Trompettes, Hautbois & autres instrumens: on continua les jours suivans à élever la maçonnerie hors de terre, on y attendoit les ornemens de ce pied d'estal en marbre, qu'on a taillé. & préparé à Genes.

IV. Dans ce tems-là le Cardinal Gualtieri, qui a fait quelque séjour à la Cour de France, après avoir été prendre possession de l'Abbaye de St. Remi de Reims, à laquelle le Roi l'a nommé, passa à Lion, s'en retournant à Rome par la route de Torin & de Genes. Cette Eminence, qui fit du voyage de Fontainebleau, a avoué qu'il n'avoit jamais vû la Cour de France plus brillante ni plus nombreuse: en effet entre les Princes & Princesses du Sang Royal, il y
avoit)

*Ceremonie
au sujet de
la Statue
Equestre du
Roi érigée à
Lion.*

*Départ du
Cardinal
Gualtieri
pour retourner
à Rome*

Magnificence & splendeur de la Cour de France.

avoit plusieurs autres Princes étrangers, entre autres Mr. l'Electeur de Baviere, Mr. le Prince Ragotzki, Mr. le Prince de Vaudemont, Mr. le Duc de Richemont fils naturel de Charles II. Roi d'Angleterre, plusieurs Princes de la Maison de Lorraine; les Cardinaux Gualtieri, de Rohan, de Polignac; le Nonce du Pape, les Ambassadeurs, Envoyez & autres Ministres d'un grand nombre de Souverains; une infinité de Seigneurs étrangers, tant Italiens, Espagnols, Anglois, Allemands, Polonois & Hongrois: toutes les fois que le Roi alloit se promener dans sa calèche, Sa Majesté étoit suivie de plus de cent Carrosses à six & huit Chevaux, remplis de Princes, de Princeffes, de Seigneurs & Dames, tous richement vêtus: l'or, l'argent & les pierres brilloient sur tout aux habits & coëffures des Princeffes & Dames de la premiere distinction. Les étrangers qui ont vû cette nombreuse & superbe Cour, ne pouvoient pas se lasser d'en louer & d'en admirer la magnificence.

Abbé teint en verd.

V. Voici un divertissement d'une autre espece: les Lettres de Paris ont fait mention d'une aventure des plus plaisantes. Un Abbé rendant de trop grandes assiduités à la femme d'un Teinturier, du moins au gré du mari; celui ci demandant un jour par forme de conversation au petit collet, quelle étoit sa couleur favorite, l'Abbé se déc'ara pour le verd: le Teinturier lui dit qu'il en avoit de plusieurs manieres; & l'ayant insensiblement engagé de descendre dans l'endroit de son Laboratoire; le fit dépouïller tout nud par deux Compagnons

des Princes &c. Decembre 1713. 403

gnons robuites, qui le plongerent trois fois comme un Catechumene, dans une grande cuve d'airain, remplie de teinture verte; laquelle, quoi qu'à froid, ne laissa pas de peindre nôtre Abbé de sa couleur favorite; après quoi on le mit à la ruë en lui faisant prendre ses habits sous son bras. On l'assûra que s'il n'étoit pas content de cet échantillon, il pouvoit y revenir, & qu'on lui en donneroit gratuitement une plus forte dose.

VI. L'Arrêt du Conseil d'Etat qui regle la diminution des especes d'or & d'argent, est du 30. Septembre dernier: comme nous n'en avons dit qu'un mot dans le précédent Journal, & que cependant cet Arrêt interresse tout le public, il est à propos d'en rapporter ici l'essentiel. Par le préambule le Roi dit, que les motifs qui l'avoient engagé d'augmenter les especes en tems de guerre, cessant par la Paix conclûë avec la plus grande partie des Princes & Etats de l'Europe; il étoit du bien du Commerce & de l'avantage des Sujets, de remettre les especes sur un pied proportionné à celles des Païs étrangers; mais que pour rendre ces diminutions insensibles, il falloit le faire à différentes intervalles. Pour cet effet Sa M. a ordonné, qu'au premier Decembre 1713. les Louïs d'or de 20. livres n'auront cours que pour 19. livres 10. sols les Ecus de 5. livres que pour 4. livres 17. sols. 6. deniers, les doubles, demis, quarts, dixièmes & vingtièmes à proportion. Qu'au 1. Fevrier 1714. les Louïs d'or seront encore diminués de dix sols, les Ecus de 2. sols 6. deniers: pareille diminution au premier Avril: autant au premier Juin, auquel terme les

pièces

*Arrêt pour
la diminu-
tion des Mo-
noyes en
France.*

pièces de 30. deniers ne vaudront que 2. sols, les pièces de 18. deniers que 15. deniers, & les pièces de 15. deniers de Metz que pour 12. deniers.

Au 1. Septembre 1714. les Louis d'or n'auront cours que pour 17. livres, les Ecus pour 4. livres 5. sols. Au 1. Decembre même année les Louis d'or diminuèrent de 20. sols pièce, & les Ecus de 5. sols. Le 1. Mars 1715. pareille diminution de 20. sols par Louis & de 5. sols par Ecu. Et au 1. Juin de la même année les especes diminuèrent d'autant, en sorte que le Louis d'or se trouvera alors réduit à 14. livres, les Ecus à 3. livres 10. sols, les petites especes à proportion.

Quant aux anciennes especes elles restent décriées dans le Commerce; mais jusqu'au 1. Juin 1714. on en payera la valeur aux Hôtels de Monoyes, sur le pied fixé par les derniers Tarifs.

Déclaration du Roi pour le remboursement de la caisse des emprunts.

VII. En vertu d'une Déclaration du Roi du 3. Octobre 1713. on a commencé au premier Novembre 1713. de rembourser cinq cens mille livres, à ceux qui ont de l'argent placé sur la caisse des emprunts à Paris: on fera un semblable remboursement tous les mois en attendant la Paix générale: ce remboursement se fait des billets tirés au sort, sans nulle préférence.

Reproche qu'on fait à queques François Réfugiez.

VIII. Un si grand nombre de Libelles, ou écrits envenimés contre la Cour de France, imprimez dans les Païs étrangers depuis plusieurs années, n'ont pas rendu meilleure la condition des François Réfugiez hors du Royaume: Quelques-uns d'entr'eux s'étoient mal à propos flatter qu'une pareille

des Princes &c. Decembre 1713. 405
pareille conduite les rendroit recom-
mandables, & leur obtiendrait des graces dont
ils se font eux-mêmes privez par leur man-
que de respect, & leur peu de modera-
tion.

On a publié à leur sujet une Ordonnan-
ce du Roi dattée de Fontainebleau le 18.
Septembre dernier, dont voici le précis.
Que Sa M. informée que ses Sujets nou-
veaux convertis, tant ceux qui se sont
retirez dans les Païs étrangers, que ceux
qui sont encore dans le Royaume, pré-
tendent par un abus & une mauvaise in-
terpretation de la liberté du commerce,
rétablie entre ses Sujets, & ceux des
Puissances avec lesquelles Elle étoit en
guerre, par les derniers Traitez de Paix
conclus à Utrecht; n'être plus fournis
aux dispositions portées par les Edits,
Déclarations & Ordonnances, encore
que Sa M. n'ait jamais entendu y déro-
ger, ni y donner aucune atteinte; &
que l'observation des Loix de chaque
Etat, ait été nommément reservez par
lesdits Traitez. Or comme Sa M. veut
maintenir exactement cette liberté de
commerce, en la même maniere qu'elle
avoit lieu avant la guerre; en sorte que
ses Sujets, & ceux desdites Puissances
puissent reciproquement passer & repasser
en toute sureté d'un Etat à un autre,
soit pour y voyager, soit pour y faire
des travaux & négocez passagers, sans
avoir besoin de permissions ni de passe-
ports; aussi ne veut-Elle pas souffrir que
ceux de ses Sujets étans dans son Ro-
yaume, qui ne sont pas encore desabu-

Ordon-
nance du
Roi contre
les Protestans
ou nou-
veaux con-
vertis.

„ sez des erreurs de la Religion prétenduë
 „ Reformée, ou qui sont nouvellement
 „ convertis: contreviennent aux défenses
 „ qu'Elle leur a fait d'en sortir. Ni que
 „ ceux de ladite qualité retirez, par une
 „ desobéissance criminelle à ses ordres,
 „ dans les Païs étrangers, qui n'ont pas
 „ voulu profiter des permissions qu'Elle
 „ leur a donné par ses Edits & Déclara-
 „ tions de 1685. & 1698 de rentrer en
 „ France dans les délais, & aux conditions
 „ y portées, y viennent impunement for-
 „ tifier les mauvaises dispositions de leurs
 „ parens & amis Sur lesquelles choses
 „ Sa M. ayant jugé à propos d'expliquer
 „ ses intentions, a ordonné & ordonne
 „ que ses Edits, D'clarations & Ordon-
 „ nances soient exécutées selon leur forme
 „ & teneur; fait très expresse & iteratives
 „ inhibitions & défenses à tous ses Sujets
 „ de la R. P. R. ou nouveaux convertis,
 „ leurs femmes & enfans de sortir du Ro-
 „ yaume, pour aller dans les Païs étran-
 „ gers, y transporter leurs biens & effets,
 „ sous quelque cause ou prétexte que ce
 „ puisse être, sans la permission par écrit
 „ de Sa M. sous les peines portées par les-
 „ dits Edits, Déclarations & Ordonnances:
 „ Fait pareilles défenses sous les mêmes
 „ peines à tous Capitaines, Maitres &
 „ Commandans des Navires François &
 „ étrangers, de quelque Nation qu'ils
 „ soient, de transporter & débarquer dans
 „ les Ports du Royaume ses Sujets de la
 „ R. P. R. ou nouveaux Convertis qui se
 „ sont retirez dans les Païs étrangers, en-
 „ core qu'ils y ayent été naturalisez, ni
 „ leurs

„ leurs femmes & enfans , même nez edits
„ Païs étrangers. Comme auffi de rece-
„ voir ni embarquer dans leurs bords au-
„ cuns de ses Sujets nouveaux convertis ,
„ pour passer dans les Païs étrangers sans
„ sa permission par écrit, . . . N'entend
„ néanmoins Sa M. empêcher que ses au-
„ tres Sujets ne puissent être embarquez ,
„ pour aller voyager ou négocier pendant
„ quelque tems dans les Païs étrangers ,
„ sans qu'ils ayent besoin de permission ou
„ passport. . . . Veut au surplus Sa M.
„ que le procez soit fait & parfait par ses
„ Juges & Officiers, à ceux de ses Sujets
„ nouveaux convertis, qui auront contre-
„ venu en quelque maniere que ce soit ,
„ ausdits Edits, Déclarations, & à la pre-
„ sente Ordonnance, & qu'ils soient con-
„ damnez aux peines y portées: Sa M. se
„ reservant d'user de sa clemence & de sa
„ bonté envers ceux de seldits Sujets, re-
„ tirez dans les Païs étrangers, qui se ren-
„ dant attentifs & dociles, touchés de re-
„ pentir de leur mauvaïse conduite, vou-
„ dront revenir dans le Royaume, pour y
„ prêter un nouveau serment, faire une
„ nouvelle abjuration, & y professer sin-
„ cerement & de bonne foi la Religion Ca-
„ tholique &c.

IX. Au moment que Mr. le Cardinal *Mr. le Car-*
de Noailles eut avis que le Pape avoit prononcé sur la condamnation du nouveau *dinal de*
Testament avec les reflexions Morales du *Noailles re-*
Pere Quesnel, Son Eminence revoqua l'a- *voque l'a-*
probation qu'il donna autrefois pour l'im- *probation du*
pression de ce livre. Quelque tems après, *nouveau Te-*
c'est à dire le 16. Octobre, on tint dans le *stament,*
vulgairez
Palais

mont nom
né de Ques-
nel.

Palais Episcopal de Paris une assemblée de plusieurs Prelats du Royame. Mr. le Cardinal de Noailles y fit un discours digne d'un des premiers Prelats de l'Eglise. Il rendit compte à l'assemblée des raisons qui le porteroient d'approuver ce livre, & de celles qu'il avoit eues de revoquer cette approbation: Son Eminence conclut ensuite à remercier le Roi de ce que Sa M. avoit bien voulu renvoyer aux Evêques la *Constitution* de Sa Sainteté pour l'examiner, & Elle proposa à l'Assemblée de nommer des Commissaires pour proceder à cet examen.

Assemblée
des Clergé à
se sujet,

Mr. le Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, qui parla après le Cardinal Archevêque de Paris, conclut à la même chose, après avoir fait un compliment sur l'honneur qu'il recevoit d'être agregé dans un si Illustre Corps, quoi qu'il fût un Evêque étranger; les autres Prelats furent du même avis sur les deux points de remercier le Roi, & d'établir une commission pour l'examen de cette Bulle. Ensuite l'Assemblée nomma Mr. le Cardinal de Noailles pour faire le compliment au Roi au nom du Clergé: Les Commissaires qui furent choisis pour l'examen, sont Mrs. le Cardinal de Rohan, les Archevêques de Bourdeaux & d'Auch, avec les Evêques de Soissons, de Meaux, & de Blois.

Après l'examen, on est convenu que l'Assemblée se tiendroit dans la Salle des Augustins proche le Pont-neuf, lieu ordinairement destiné pour les Assemblées du Clergé: Voici la liste des Prelats qui étoient déjà à Paris au commencement de Novembre, où l'on en attendoit encore quelques-uns.

des Princes &c. Decembre 1713. 409
uns: nous les plaçons dans l'ordre qu'on
les a marquez dans une lettre venuë de Pa-
ris.

Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque
de Paris. Mr. le Cardinal de Rohan Evê-
que de Strasbourg.

*Liste des
Prelats qui
composent
cette Assem-
blée.*

Mrs. les Archevêques de Bourges, d'Aix,
de Reims, de Bourdeaux, d'Auch, de
Toulouse, & de Roüan.

Mrs. les Evêques, l'ancien d'Avranches,
de Verdun, de Boulogne, de Châlons-sur-
Marne, de Meaux, de Soissons, de Blois,
de Vence, de Langres, de Clermont, de
Vannes, de Tullés, de Beauvais, de St-
Pons, de Lavaur, de Mande, de Senlis,
de Viviers, de Xaintes, d'Alais, de No-
yon, de Toul, de Laon, de Chartres, &
le Coadjuteur de Befançon.

X. Sur la fin du mois d'Octobre Mr.
l'Electeur de Baviere étant à la chasse, fit
une chute qui lui rompit une côte, & lui
causa de grandes douleurs: On a appris
qu'elle avoit été si bien remise, qu'il y
avoit lieu d'esperer que S. A. E. en sera
quitte pour la douleur qu'elle en a déjà
ressenti: Au moment que le Roi eut avis
de ce fâcheux accident, Sa M. nomma Mr.
le Commandeur de St. Olon Gentilhomme
ordinaire de sa Chambre, (ci-devant son
Envoyé Extraordinaire à Genes, & son
Ambassadeur près de l'Empereur de Ma-
moc) pour aller à Compiègne, témoigner
à Mr. l'Electeur la part que Sa Majesté
prenoit à sa blessure. S. A. E. témoigna à
Mr. de St. Olon combien elle étoit sensi-
ble à l'honneur du souvenir, & aux bontez
que Sa M. avoit pour lui, le priant de lui

*Mr. l'Ele-
cteur de Bæ-
viere blessé
d'une chute
à la chasse.*

*Mr. de St.
Olon compte-
mente S. A.
E. de la part
du Roi.*

en témoigner sa parfaite reconnoissance.

*Mr. Dacier
est élu Secre-
taire de l'A-
cademie
Françoise.*

XI. Le 9. Novemb. dernier l'Accademie Françoise s'assembla pour faire l'élection du Secretaire de la Compagnie, en la place de feu Mr. l'Abbé Regnier: La pluralité des voix tomba sur Mr. Dacier, qui fut élu à la satisfaction de toute l'Assemblée. Mrs. les Cardinaux d'Etrées & de Polignac, Membres de l'Accademie se trouverent à cette élection, Mr. le Cardinal de Rohan y auroit aussi assisté s'il n'avoit été indisposé ce jour-là.

A R T I C L E IV.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable
en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **V**ictor-Amedé II. Duc de Savoye sera nommé à l'avenir Roi de Sicile. La fortune a été si favorable à ce Prince, qu'après avoir été alternativement, pendant les deux dernières guerres d'Italie, à la tête des Armées de l'un & de l'autre parti; il a si habilement menagé ses intérêts, qu'outre qu'il maria ses deux filles aux deux petits-fils de Louis le Grand, & dont leur posterité est destinée à être placée sur les Trônes de France & d'Espagne; il agrandit encore ses Etats par la Paix de 1696. de Pignerol, de Casal & des autres avantages qu'il rencontra dans ce Traité, confirmé par celui de Riswick. Au commencement de ce siècle, après avoir commandé en Chef l'Armée des deux Couronnes de France & d'Espagne, contre la Maison d'Autriche & ses Alliez, où, dans plusieurs occasions, il donna des

*Mr. le Duc
de Savoye
devenu Roi
de Sicile.*

*Habileté de
sa conduite
pour l'a-
grandisse-*

mar-

marques d'une valeur & d'une intrepidité, *ment de ses*
qui à peine seroit peimie aux Officiers d'une *Etats, &*
mediocre fortune; ce valeureux Prince ju- *quelle est la*
gea à propos d'abandonner les interêts du *fortune qu'il*
Roi d'Espagne son gendre, & d'entrer dans *l'accompa-*
ceux de la Ligue qui s'étoit formée pour *gne.*
mettre sur le Trône d'Espagne un Prince
de la Maison d'Autriche. Le Traité qu'il fit
pour cela avec l'Empereur Leopold, de glo-
rieuse memoire le 8. Novembre 1703. de-
voit agrandir les Etats de Mr. le Duc de
Savoie, en étendant considerablement ses
limites du côté de la Lombardie : on lui promit
d'abord le Duché de Montferat que possé-
doit alors feu Mr. le Duc de Mantouë, *Liberalité*
quoi que par droit d'heredité, après sa mort, *que la Mai-*
cet Etat fût dévoué à S. A. de Lorraine, *son d'Autri-*
neveu du même Empereur. On lui promit *che fait ass*
de plus les Provinces d'Alexandrie, de Va- *Duc de Sa-*
lence, toutes les terres entre le Pô & le Tan- *voie du bien*
naro, la Lomeline, la Vallée de Sefia, le *d'autrui.*
droit de Fief sur les Langhes, & le Vige-
vanafque, avec les appartenances & dépen-
dances de toutes ces concessions.

Il est à remarquer (& cela sans conséquen-
ce) qu'on fut d'abord surpris d'une si
grande liberalité de la part de la Maison
d'Autriche : Mais cette surprise ne fit au-
cune impression sur ceux qui sçavoient
que l'Empereur promettoit simplement,
& ne donnoit pas un seul pouce de
terrain qui fût alors en sa possession : Le
Duché de Montferat, comme j'ai déjà ob-
servé, étoit alors entre les mains de Mr. le
Duc de Mantouë, & s'il venoit à mourir
sans enfans, (comme cela est arrivé) la
succession regardoit la Maison de Lorrain-

L'Empereur Charles VI. refuse d'exécuter les promesses que ses Prédecesseurs ont promis à S. A. R. de Savoie.

ne: à l'égard des autres territoires, c'étoit des dépendances du Duché de Milan, qui alors étoit possédé par la Couronne d'Espagne, sur le Trône de laquelle étoit placé le Roi Philippe V. gendre de Mr. le Duc de Savoie. La fortune joint à la mort du Duc de Mantouë ayant favorisé le parti dans lequel S. A. R. venoit d'entrer, ce Prince, qui avoit les armes à la main, prit possession du Monferat Mantouïan, & d'une partie des terres du Milanois qu'on lui avoit cedées: mais au moment que l'Empereur Charles VI. eut succédé aux Empereurs Leopold & Joseph, son pere & son frere aîné, qu'il eut été placé sur le Trône Imperial, & se vit en possession du Milanois, il ne se crut point engagé à tenir, ou exécuter les promesses faites par ses Predecesseurs: Il refusa à S. A. R. de Savoie le Vigevnasco, même l'équivalent, oubliant les grands sacrifices que ce Prince avoit fait pour les interêts de la Maison d'Autriche; sans doute qu'il n'auroit pas chicané ce terrain, s'il eût encore été en la possession de quelque Prince étranger. Ce procédé sera, peut être, capable un jour de faire réfléchir les Princes & Etats Souverains, de prendre des solides précautions, lors qu'ils auront des alliances à contracter avec la Maison d'Autriche: je veut dire ne pas se contenter de simples promesses

II. Le nouveau Roi de Sicile, a trouvé de plus solides avantages, en traitant avec les Rois de France & d'Espagne. Sa M. T. C. n'a pas seulement restitué tout le Duché de Savoie & le Comté de Nice, dont Elle avoit la possession par droit de Conquête: Elle

Et le a encore cédé pour l'utilité & bienféance des Etats de Sa Majesté Sicilienne en Piemont, la Vallée de Pragelas, celles de Bardonnaches, de Sezane, & d'Oulx; les Forêts d'Exilles, Fenestrelles & Château Dauphin, & tout ce qui est au penchant des Monts tirant du côté de Piemont.

III. Quand aux avantages que Mr. le Duc de Savoye, presentement Roi de Sicile a reçu de Philippe V. Roi des Espagnes son gendre; ils ont été plus réels & faits de meilleure grace que ceux venus de la part de la Maison d'Autriche; car Sa M. C. lui a cédé & remis en propriété & Souveraineté, le Royaume de Sicile, dont elle étoit en possession, & dont les peuples lui ont toujours paru très affidez. Ce Monarque a fait plus, il a appelé les descendans du Duc son beau pere, à la Monarchie d'Espagne, si sa postérité venoit à manquer & pour rendre cette cession & cette spectative plus solides; les Couronnes de France & d'Angleterre, s'en sont renduës garantes, de même que plusieurs autres Puissances.

IV. Ce fut le 22. Septembre, que Mr. le Duc de Savoye étant encore à sa Cour de Turin, prit pour la premiere fois, en public, le titre & la qualité de Roi de Sicile; il déclara en même tems, le Prince de Piemont son fils aîné, Duc de Savoye, & il donna au Duc d'Anste son Cader, la qualité de Prince de Piemont, titre qui jusques à present avoit designé le présomptif Heritier de la Couronne de Savoye; mais qui dorenavant, ne sera conferé, qu'au second fils des Rois de Sicile.

V. Ce Royaume est la plus grande,

*Avantages
que le Roi T.
C. donne ré-
ellement à
Mr. le Duc
de Savoye.*

*Titres don-
nez aux fils
du Roi de
Sicile.*

*Remarques
historiques
sur la Sicile.*

plus riche & la plus fertile Isle del^{le} Medi-
terranée: elle abonde en toute sorte de
bons fruits, en soyé, sur tout en bled, ce
qui la fit autrefois nommer le Grenier d'I-
talie & d'Espagne. Cette Isle a été longtems
le Théâtre de la guerre entre les Cartagi-
nois & les Romains: ceux-ci expulserent en-
fin les autres: les progresz que les Grecs y
firent de tems à autre la fit nommer la *Gran-
de Grece*. Les Vandales, les Sarasins, ont
tour à tour dominé dans cette Isle, jusqu'à
ce que les Normands en 1070. les en chas-
ferent, y établirent le Roi Roger, pere de
Guillaume premier du nom, surnommé le
mauvais. Un nommé Mainfroy, bâtard de
Frederick II. usurpa cet Etat; Charles de
France Duc d'Anjou, Comte de Provence
fils de Louis VIII. & frere du Roi Saint
Louis, fut investi des Royaumes de Naples
& de Sicile, comme Mezerai & les autres
Historiens le rapportent plus au long; son
droit lui fut contesté par un beaucoup plus
foible & plus abusif: car Constance fille du
Bâtard Mainfroi, dont je viens de parler,
ayant épousé Pierre III. Roi d'Aragon, les
Aragonois prétendirent que la fille de ce
Bâtard pouvoit porter dans la Maison d'A-
ragon, un Royaume que son pere, tout
illegitime qu'il étoit, avoit usurpé: on pra-
tiquoit alors en Sicile, ce que nous avons
vu de nos jours dans plusieurs autres Etats
de l'Europe, que deux Rois de deux Mai-
sons differentes y donnoient la loi à ceux qui
se rangeoient de leur parti. Un Seigneur
Napolitain, nommé *Procida*; attaché aux
interêts du Roi d'Aragon, manifesta
son zèle par l'action la plus noire, dont les
anciens

des Princes &c. Decembre 1713. 415

anciens Historiens ayent jamais parlé. Il se déguisa en Cordelier, & à la faveur de cet habit il parcourut toute la Sicile; il fut même à Constantinople & à Rome; pour, sous differens motifs, se faire approuver ou obtenir des secours d'argent, seul capable de soutenir l'exécution de son projet: enfin sa conspiration étant formée, elle éclata le 30. Mars 1282. jour de Pâques: la solennité de cette journée sembloit devoir occuper toute l'attention des Chrétiens à célébrer l'anniversaire de la Resurrection du Sauveur du monde: mais il en arriva tout autrement; car suivant le projet du malheureux & impie Procidà, prétendu Cordelier; au premier coup de Vêpres, dans toutes les Villes, Bourgs & Bourgades du Royaume de Sicile, où il y avoit des François, tant Seculiers qu'Ecclesiastiques, ils furent tous cruellement poignardez & égorgéz, sans distinction d'age ou de sexe: il n'échappa à cette fureur que le seul Guillaume des Porcelets, Gentilhomme Provençal, par on ne sçait quel hazard; qui fut peu de jours après embarqué pour le renvoyer dans sa Patrie. Cette Boucherie de chair humaine est connue de tous les Historiens, sous le pieux nom de *Vêpres Siciliennes*.

Vêpres Siciliennes.

La Ville de Palerme est la Capitale de toute la Sicile, & le séjour ordinaire des Vicerois: le Royaume est divisé en trois grandes Provinces, qu'on nomme Valées; sçavoir la Vallée du diable, la Vallée de la nuit, & la Vallée de Mazara: le *Mont Gibel*, que d'autres connoissent sous le nom du *Mont Atna*, vomit continuellement des flammes de feu, & souvent des torrens de Bi-

thume, qui ne font pas moins dommageables que ceux que le Mont Veluvé, au Royaume de Naples, prodigue que trop souvent aux Napolitains.

*Départ de
L. A. R. de
Savoie &
leur arrivée
en Sicile.*

VI. Les nouveau Roi & Reine de Sicile partirent de Turin le 23. Septembre, suivis d'une superbe Cour, dont l'embarquement se fit à Nice & à Ville-Franche le 2. Octobre, sur les Bâtimens qu'on y avoit préparé, escortez par cinq Vaisseaux de guerre Anglois, sous les ordres du Vice Amiral Jennings: on embarqua aussi 5000. Soldats Piémontois, pour relever les troupes Espagnoles qui étoient en Sicile, que le même Convoy à son retour, transportera en Espagne: ils débarquerent à Palerme le 10. Octobre, où le Roi & la Reine furent reçûs aux acclamations du peuple, auquel Leurs Majestez firent de grandes liberalitez: le Duc de Losbalbaces V. c. roi, alla complimenter Leurs Majestez Siciliennes à bord de leur Vaisseau, & se démit entre les mains de ce nouveau Roi, de toute son autorité: l'Archevêque de Palerme, les principaux de la Noblesse, furent aussi rendre leurs devoirs à leur nouveau Souverain: le onze Leurs Majestez mirent pied à terre & allèrent rendre grâces à Dieu de leur heureuse navigation, dans l'Eglise Métropolitaine de Palerme. C'est ainsi que les Couronnes de France & d'Espagne ont exécuté de bonne foi tous les engagements contractez de leur part, dans les Traitez de Paix signez à Utrecht par leurs Plenipotentiaires.

VII. La troupe de Bandis, sous la conduite de l'Abbé Boselli, dont nous avons
parlé

des Princes &c. Decembre 1713. 417
 parlé ailleurs, * groffit chaque jour: ils *Suite des*
 commettent toute forte de Brigandages: *brigandages*
 ils ont répandu des billets dans le Piémont *de l'Abbé*
 & le Milanez, promettant dix Pistolles d'en- *Boselli.*
 gagement & vingt fois par jour à ceux qui
 voudront s'enrôler parmi eux: offre plus
 que suffisante, pour attirer dans le même
 parti tous les Scelerats des Provinces cir-
 convoisines: quantité de Montferins Mé-
 contents se sont joints à eux.

VIII. Enfin le Prince Electoral de Saxe, *Le Prince*
 après avoir séjourné plus d'un an à Venise *de Saxe ra-*
 ou dans les Etats voisins, ayant été rapellé *pellé d'Ita-*
 par le Roi Auguste son Pere en partit au *lie pour re-*
 mois d'Octobre, pour s'en retourner en *tourner dans*
 Saxe, sans avoir été à Rome, nonobstant *les Etats de*
 les esperances qu'on en avoit donné au Pa- *son pere.*
 pe. On assure que Sa Sainteté lui a écrit un
 Bref très-obligeant, pour lui témoigner
 combien il étoit sensible de n'avoir pas la
 consolation de le voir: mais que ce contre-
 tems ne diminueroit en rien l'amitié & la
 tendresse qu'il lui avoit voué & au Roi son
 Pere, l'exhortant d'imiter de plus en plus
 les exemples de pieté & de vertu que Sa
 Majesté Polonoise avoit mis devant ses
 yeux &c. Quelques avis ont assuré, que si
 le Roi Auguste peut parvenir à s'affermir
 sur le Trône de Pologne, par une bonne
 Paix avec la Suede & ses autres voisins, il
 se démettra de son Electoral de Saxe en fa-
 veur du Prince son fils unique, qui pourra
 épouser une des Archiduchesses filles de
 l'Empereur Joseph, ce qui, dit-on, lui frayeroit
 une route au Trône Imperial, supposé
 que

* Voyez Novembre page 336.

que l'Empereur regnant vint à mourir sans postérité.

*Conduite
du Comte de
Thaun au-
thorisée par
la Cour de
Vienne.*

IX. La conduite que le Comte de Thaun Viceroy de Naples & le Conseil Collateral ont tenu, à l'occasion de la punition qu'ils ont fait des marchandes & distributeuses du *Boucom*, que nous comprenons mieux sous le nom d'*Empoisonneuses*, a été fort approuvé à la Cour de Vienne, sans aucun égard à la prétendue immunité Ecclesiastique, lorsqu'elle s'étend à autoriser le crime, ou le laisser impuni.

*Nouvelle
querelle en-
tre la Cour
de Rome &
celle de Vien-
ne. par va-
port au Ro-
yaume de
Naples.*

X. Il est survenu une nouvelle difficulté entre le Saint Siege & le Viceroy de Naples, bien plus délicate que l'immunité Ecclesiastique; ce nouveau démêlé pourroit avoir des suites, si les armes du Vatican pouvoient égaler la force de celles de l'Empereur, en état de donner la loi à toute l'Italie, comme il a fait à toute l'Allemagne, & dont les Décrets sont redoutez, ou font éclat dans les autres parties de l'Europe. Voici en racourci de quoi il s'agit dans cette nouvelle querelle.

Par ordre du Comte de Thaun on arrêta un Ecclesiastique Napolitain, qu'on dit être impliqué dans le commerce des Empoisonneurs: il se sauva de sa prison, & alla se réfugier à Benevent, Ville dans les États du Pape: le Viceroy n'en fut pas plutôt averti, qu'il y envoya un détachement de 500. Allemands pour ramener ce prisonnier de gré ou de force: le Commandant laissa 300. hommes aux portes de la Ville, pour assurer la retraite des autres; ils forcèrent les prisons & ensuite le Palais de l'Archevêque, où l'on fouilla les endroits les plus cachez, sans pouvoir

des Princes &c. Decembre 1713. 419
 pouvoit trouver ce qu'ils cherchoient: de là ils allèrent au Palais du Gouverneur pour faire la même recherche, les Soldats qui le gardoient, *quoi que troupes du Pape,* (disent les Lettres de Rome,) ne laisserent pas d'en disputer l'entrée aux Allemands, jusqu'à ce que les Magistrats ayans fait sonner le Toczin, tous les Bourgeois étans accourrus aux armes, les Allemands furent obligez d'évacuer la Ville sans le prisonnier dont ils étoient en quête: mais cette recherche coûta la vie à plusieurs hommes d'un & d'autre parti. Le Pape s'est plaint au Marquis de Prié Ambassadeur Imperial, de cette nouvelle violation du droit de la Souveraineté: il répondit qu'il ne pouvoit qu'en donner avis à la Cour de Vienne: on verra par les suites si le St. Pere en aura une plus prompte satisfaction, que celle qu'il a demandé depuis longtems, pour la restitution de Comachio, & pour les autres vexations exercées dans l'Etat Ecclesiastique, dont la Souveraineté spirituelle & temporelle appartient au Pape.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en SUISSE & en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **A**yant fait un Article particulier de ce qui s'est passé devant Fribourg, *L'Empereur en son Conci.* Quelque ruineuse que soit cette guerre *seil persistent* pour une partie des Etats d'Allemagne, on *à continuer* n'apprend pas que la Cour de Vienne soit *la guerre.*
 encore

encore disposée à convenir d'une paix raisonnable & avantageuse : Les Partisans de la Maison d'Autriche sont les premiers à soutenir que l'Empereur n'écouterà aucunes propositions d'accommodement , à moins qu'il ne soit forcé ; & l'on ne pourra l'y forcer que par deux endroits , en faisant pénétrer une Armée dans le cœur de l'Empire , ce qui ne peut se faire sans un extrême dommage pour les Peuples & les Provinces d'Allemagne, ou par quelque résolution des Etats de l'Empire, convenable aux intérêts du Corps Germanique en général, des Electeurs & Princes en particulier ; les Electorats de Mayence, Cologne, Treves, Palatin, les Cercles de Swabe, de Franconie & Westfalie, étans les Etats les plus exposez aux calamitez de cette guerre, sont aussi ceux qui doivent prendre un parti plus conforme à leurs intérêts, que ne le sont les résolutions du Conseil de Vienne ; n'ignorant pas que ceux qui sont à la tête de ce Conseil, perpetueront la guerre le plus qu'ils pourront, puis qu'ils n'en supportent point le poids, & en tirent tout le profit,

Les Etats de l'Empire ont intérêt de la terminer.

Continuation de la peste en Allemagne

II. Quoï que la saison soit déjà fort avancée, la peste n'a point encore cessé ses ravages dans les Villes & Provinces de l'Empire infectées de la contagion, sur tout à Vienne, Ratisbonne, Prague & Hambourg ; Cependant il y meurt moins de monde depuis que le tems s'est mis à la gelée.

Les Suisses alarmez sans fondement.

III. On ne se plaint que très-faiblement en Suisse, lors que les Troupes Imperiales sous le Commandement du Comte de Merci, traversèrent le territoire du Canton

des Princes &c. Decembre 1713. 411

ton de Bâle, pour porter la guerre dans la haute Alsace: L'éloquence du Comte de Trautmansdorf persuada aisément les Cantons Protestans que ce passage n'avoit en rien blessé le Traité de la Neutralité Helvétique qui fut signé en 1702. Au moment que Mr. de Villars s'est avancé vers Fribourg, & que le Général Vaubonne s'en est éloigné, le même Mr. de Trautmansdorf Ambassadeur de l'Empereur, a pour ainsi dire, sonné le Tocfin dans toute la Suisse, & a comme allarmé les Cantons Protestans, principalement celui de Bâle; il s'est éforcé de leur persuader, que si les François prenoient Fribourg, ils iroient ensuite assiéger Rhinfeld, une des quatre Villes Forêtieres: Sur cette espece de revelation, on convoqua une Diette à Bade pour délibérer d'arrêter le progres des armes de France sur les ennemis de cette Couronne: Mais comme cette crainte imaginaire & mal fondée n'a pas trouvé la même créance dans tous les Cantons, que d'ailleurs Mr. le Comte du Luc Ambassadeur de France avoit assuré tout le Corps Helvétique, que malgré l'exemple d'*infidélité* que les Allemands avoient donné, en violant le Traité de 1702. le Roi son Maître ne s'y mouleroit pas, & qu'il observera à l'avenir comme il a fait par le passé, à la seule consideration des Suisses. Sur ces assurances, les Cantons Catholiques refuserent de députer à cette Diette, ni à l'Assemblée qu'on a tenuë successivement à Bâle sur le même sujet: Ils ont seulement donné leur consentement a ce qu'au nom du Corps Helvétique on écrive à Mrs. les

*Conduite
opposée des
Ministres de
France &
d'Autriche
en Suisse.*

Mini-

Ministres & Généraux des Cours de Vienne & de France, pour les prier également d'observer les alliances que les deux Puissances ont avec la Suisse &c.

*Assemblée
des Cercles
associez à
Heilbron &
à quel sujet.*

IV. Les Dèputez des quatre Cercles associez se sont assemblez à Heilbron; la matiere sur laquelle leurs deliberations devoient rouler, se réduit à deux points principaux; le premier de faire la distribution des quartiers d'hiver; si elle se fait sur le plan qu'en a donné Mr. le Prince Eugene, autorisé par l'Empereur, les Cercles de Swabe, de Franconie, les quatre Electorats situez sur le Rhin & la Moselle, en feront beaucoup foulez: Le second c'est de chercher les temperamens convenables pour garantir leur patrie des malheurs qui la menacent, au cas que la Maison d'Autriche persiste à rejeter la mediation des Puissances les plus dévouées à ses interêts; lesquelles lui assurent par la paix qu'on lui propose, un agrandissement de domination, qu'elle n'auroit jamais osé esperer sans leur appui. On ne peut encore rien dire de pertinent sur le succès de cette Assemblée: On en a déjà tenu dans la même Ville d'assez infructueuses, pour le repos & le salut de l'Empire: Il est à souhaiter pour les Princes & les peuples interessez, que cette Diette particuliere soit plus heureuse que celles qui l'ont précédées; & que si l'on y prend des resolutions conformes au repos, à la tranquillité, & aux interêts du Corps Germanique, elles ayent plus de force & plus d'exécution que n'en eurent celles qu'on prit
dans

des Princes &c. Decemb. 1731. 423
 dans la même Ville au mois d'Août 1701.
 où Mrs. les Electeurs de Mayence & de
 Baviere, conjointement avec les Membres
 des Cercles du bas Rhin, de Swabe &c.
 convinrent d'un Traité de Neutralité pour
 garantir l'Empire des malheurs d'une guer-
 re qui n'intereffoit que les deux Maisons
 d'Autriche & de France, seules prétendan-
 tes à la succession d'Espagne.*

V. Les Généraux Almenar & Wallis
 venans de Catalogne (avec les dernières
 Troupes Allemandes débarquées en Italie)
 se sont rendus à Vienne, de même que le
 Duc d'Uceda, pour rendre compte à l'Em-
 pereur de l'état des affaires en Catalogne :
 Ils ont conseillé à Sa M. I. d'autoriser la
 revolte des Catalans par des commissions
 que Sa M. I. donneroit aux Chefs; de l'en-
 tenir par de petits secours qu'on pou-
 roit leur faire passer d'Italie, faisant com-
 prendre à ce Prince, que quoi qu'il n'eût
 rien à esperer de favorable en ce Pais-là,
 il ne laisseroit pas d'y entretenir une diver-
 sion des forces des deux Couronnes, qui
 lui couteroit peu, & qui ruineroit un Pais de-
 stiné pour un Prince son Rival. Voilà donc
 à quoi se terminent les recompenses que les
 Catalans ont à attendre de la Maison d'Au-
 triche.

*Conseils
 donnez à
 l'Empereur
 d'autoriser
 la revolte
 des Catalans
 & pourquoi.*

VI. Sur la fin du mois d'Octobre le
 Prince Eugene retourna du Camp de Mul-
 berg à celui de Rouweil, pour, disoit-il, *Mouvement du*
 tenter le secours de Fribourg: Mais si ve- *Prince Eugene*
 ritablement c'étoit là son dessein, il s'y prit *& ses*
 un peu tard, & n'eut que le tems de se *projets*
 rendre à portée d'apprendre quelques heures *plus-échoiez.*

* Voyez Tome II. page 16. & suivantes.

plûtôt la perte de cette importante Place, qui, quoi que mieux fournie & mieux défendue que Landau, a beaucoup moins résisté à la vivacité, avec laquelle les François l'ont attaquée.

*Tentative
inutile du
Prince Eugene
sur Lan-
dau.*

Mr. le Prince Eugene fit une tentative à la Cremonoise la nuit du 15. au 16. Octobre: Il fit un Detachement de l'Armée Imperiale, qui passa le Rhin à Philisbourg avec des échelles, pour aller surprendre le Fort de la Justice près de Landau; comme S. A. ne s'est pas expliquée sur l'avantage qu'elle eseroit de la surprise de ce Fortin, on ne peut pas dire si elle vouloit simplement persuader les Princes de l'Empire, qu'elle étoit ennemie de l'oïiveté d'une Armée aussi considerable que celle dont ce Prince avoit le Commandement. ou s'il eseroit par là obliger le Maréchal de Villars d'abandonner Fribourg pour venir au secours de Landau: Dans l'un & l'autre cas son projet échoïa par la seule attention du Marquis de Vieux-Pont, qui à l'absence de Mr. de Biron commandoit dans Landau: Il envoya 150. Grenadiers de sa Garnison, qui joignirent les Allemands à la demi portée du Canon du Fort, en tuèrent dix, firent 42. prisonniers qui servirent à porter dans Landau les échelles dont ils devoient se servir pour escalader le Fort, & peut-être la Ville.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **A** Prés que les Moscovites & les Saxons eurent soumis la Ville de Stetin en Pomeranie le premier du mois d'Octobre, la Place fut confiée à la garde de trois Bataillons du Roi de Prusse, & de deux Bataillons Suedois, qui ont prêté serment au Duc de Holstein Gottorp : Ces deux Princes ayans donné des assurances par écrit, que ce n'est que comme sequestres qu'ils garderoient Stetin jusques à ce que la paix ait été rétablie entre la Couronne de Suede & les Princes qui sont en guerre avec elle. On ne doute pas qu'on ne convienne de même du sequestre des Villes de Wismar & de Stralsund, nonobstant que le Roi Auguste & le Duc d'Hannover, ayent prétendu d'y mettre aussi de leurs troupes : la tranquillité q'on veut rétablir dans la Basse Allemagne, ne cadre pas avec la prétention du Roi Auguste, ennemi capital de la Couronne de Suede.

La Ville de Stetin mise en sequestre entre les mains du Roi de Prusse &c.

II. Les troupes Moscovites & Saxonnnes, qui étoient depuis longtems en Pomeranie, dans le Meklembourg & en Holstein, ont en partie passé l'Oder, prenant la route de Pologne, & devoient être suivies du reste dans le courant du mois de Novembre. Le Général Moscovite avant de s'éloigner de la Pomeranie, a fait ses adieux sur le pied qu'il les fit, (il y a quelques mois) aux Villes

Les Moscovites & les Saxons évacuent la Pomeranie & vont en Pologne.

Le Roi de Prusse donne un Baillage au Prince de Menzikoff Général Moscovite. Villes de Lubeck & d'Hambourg : c'est-à-dire, qu'il a exigé des Pomeraniens 50000. Risdales, outre les liberalitez particulieres que le Roi de Prusse, qui, dit on, a gratifié le Prince de Menzikoff, de la Ville & Baillage de Burgen près de Francfort sur l'Oder.

Progrès que le Czard fait en Finlande.

III. Le Czard a fait en personne la Campagne en Finlande, avec une Armée d'environ trente mille Moscovites : comme les Suedois, attaquez par plusieurs endroits, n'étoient pas en état de faire tête par tout, (principalement se voyans privez depuis tant d'années de la presence de leur Roi, & en dernier lieu du secours d'une Armée entiere, perdue ou dissipée en Holstein,) il a été fort aisé au Czard de s'emparer d'une partie de la Finlande, même d'Abo, qui en est la Capitale, & dont presque tous les Habitans avoient abandonné leurs maisons à l'approche des Moscovites, avec lesquels les autres Nations n'ont jamais pû combattir.

Il ratifie la Paix avec les Turcs.

IV. Contre l'attente de bien des gens, ce Prince a ratifié le nouveau Traité de Paix, que ses Ministres avoient signé en son nom à Andrinople, nonobstant les dures conditions dont les Turcs l'ont accompagné : les mouvemens des Armées Ottomannes & Tartares y a autant contribué, que l'esperance de s'indemniser sur les Etats de Suede, de ce qu'il cedit à la Porte : cette ratification, jointe à de nouveaux avantages proposez au Grand Sultan, par le Palatin de Mazovie & le General Goltz, Ministres du Roi Auguste à la Porte, ont arrêté l'Armée Ottomane sur le Niester, dans le tems qu'on

des Princes &c. Decembre 1713. 427

qu'on publioit qu'elle alloit pénétrer en Pologne, pour mettre le Roi Stanislas sur le Trône: ces propositions ont été appuyées par de riches présens que ces Ministres Polonois ont distribué à ceux du Sultan, ce qui leur procura une audience du Grand Visir, & des ordres qu'on expédia au Sersskier Bacha & au Kam des Tartares de s'abstenir de toute sorte d'hostilité sur le Territoire de Pologne: mais d'occuper leurs Troupes à fortifier Choczin sur le Niefter, à quelques lieus de Kaminieck.

V. On ne peut pas encore dire positivement quelles sont les prétentions de la Porte, ni les offres du Roi Auguste: on ne pourra en être éclairci, qu'après le retour en Turquie, des Envoyez du Grand Seigneur & du Kam: Ils eurent à Varsovie le 17. Octobre audience du Roi Auguste, avec les formalitez usitées envers les Ministres Orientaux: ils se contenterent de remettre leurs Lettres de Créance, sans rien expliquer de leur Commission, disant seulement en termes généraux, que Sa Hauteffe & le Kam étoient résolus de vivre en Paix avec la Republique de Pologne, & de maintenir le Traité de Carlowitz: le Roi leur témoigna d'être dans de pareils sentimens, & nomma des Senateurs affidez pour conférer avec eux; ce Prince & ceux de son parti se flattent, que le Sultan ne se roidira pas à demander d'autres avantages pour le Roi Stanislas, le Palatin de Kiovie, le Prince Wienowski, & autres Seigneurs Polonois refugiez en Turquie, qu'une Amnistie & la restitution des biens qu'ils avoient dans le Royaume.

*L'Armée
des Turcs
reste dans
l'inaction &
pourquoi.*

*Le Roi Augu-
ste donne
audience
aux Envoyez
Turcs &
Tartares.*

ARTICLE

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Supplication faite à la Reine par le Député de la Ville de Dunkerque.

I. **U**N Député de la Ville & Magistrat de Dunkerque, nommé le Sieur Tugghe, présenta dernièrement une ample Requête à la Reine d'Angleterre, au sujet de la démolition des Fortifications de Dunkerque: parmi les raisons qu'il allegua, il représenta fort respectueusement à cette Princesse, que si la résolution de Sa Majesté n'admettoit aucunes bornes dans son exécution, Elle alloit réduire dans unemi-secre extrême dix-huit mille Familles dont la Ville est composée: que cette multitude d'habitans ne l'envoyoit pas au pied du Trône de Sa Majesté, pour demander qu'aucun des travaux qui peuvent servir à l'attaque ou à la défense de Dunkerque, soient conservez du côté de la terre ni de celui de la mer: la magnificence ni la terreur de tant de beaux travaux ne touchent plus ces malheureux habitans; ils ne demandent en grace, que la conservation des seules jettées qui forment le Port, pour le mettre en état de continuer la pêche du Harang, & les autres petis Commerces le long de la Côte, pour la subsistance de leurs Familles.

Le Sr. Tugghe ajoûte, que la conservation du Port de Dunkerque, nud comme il vient de le représenter, ne sera pas contraire aux vûës politiques d'Angleterre, ni

au bien des Sujets de la Grande Bretagne; qu'au contraire cela seroit favorable à l'un & l'autre : il le prouve par plusieurs raisons qui paroissent très-solides : en voici quelques-unes. Ce Port dépourvu de toutes ses Fortifications, conservant simplement les jettées, ne sera plus de nulle utilité ni aux Armées Navales, ni aux Armateurs, puis qu'on pourroit y entrer par mer & par terre, n'ayant plus de défense, & l'on y viendroit brûler, si l'on vouloit, tous les Bâtimens qui s'y seroient réfugiés : en tems de Paix la conservation du Port de Dunkerque sans travaux & sans défense, peut contribuer à l'augmentation du Commerce des Anglois; par le moyen duquel ils peuvent partager avec les Hollandois le Commerce des Pays-Bas Autrichiens; au lieu qu'ils ne pourront le faire par ailleurs qu'avec de plus grandes dépenses, & se trouveront même exclus de pouvoir le faire dans plusieurs Provinces; où les Marchands Anglois ne pourront faire voiturier que par terre; pendant que les Hollandois par le moyen de l'Escaut & de la Lis, auront une plus grande facilité, & pourront donner la même marchandise à plus bas prix. Que si dans quelque tems que ce soit, il survenoit quelque rupture entre l'Angleterre & la Hollande, les Hollandois qui occuperont Ostende, Nieuport & autres Places Autrichiennes, priveront les Anglois de tout le Commerce de la Flandre Française, Hainaut, Artois, & partie de la Picardie, au lieu que par le Port de Dunkerque, les Hollandois ne pourroient pas interrompre ce Commerce aux Anglois en tems de guerre : ainsi la conservation du Port

de Dunkerque avec les seules jettées, sans aucunes défenses ni Fortifications, seroit non seulement d'une utilité très-avantageuse; mais encore d'une nécessité absolüe au Commerce des Anglois; enfin en cas de tempête, le Port de Dunkerque, subsistant avec ses seules jettées, seroit souvent le Port de salut à toutes les Nations qui navigent sur cette Mer. Voici comme le Sr. Tuggher termine son Mémoire.

„ Les Magistrats & les malheureux ha-
 „ bitans de Dunkerque esperent que V^{ostre}
 „ Majesté voudra bien revoquer une partie
 „ de sa Sentence, en faisant tomber sa fou-
 „ dre sur les seuls travaux de guerre, qui
 „ ont pu attirer son indignation, & en lais-
 „ sant ses seules jettées, qui nuës comme
 „ elles seront, ne pourront plus être qu'un
 „ objet de pitié, & un éternel souvenir de
 „ v^{ostre} clemence, qui les aura conservé
 „ aux larmes & aux gemissemens des peu-
 „ ples de cette Ville, abîmée dans la dou-
 „ leur. Ils supplient V^{ostre} Majesté de vou-
 „ loir bien tourner ses regards de pitié sur
 „ 18. mille Familles qui vont être errantes
 „ & dispersées, si par l'exécution entiere &
 „ severe de vos ordres, elles sont obligées
 „ d'abandonner leurs foyers, pour aller
 „ mendier le pain que vous leur avez ôté.
 „ Que v^{ostre} main, toujours bien faisante,
 „ ne soit pas l'instrument de leur misere & de
 „ leur dispersion: & que le peuple de Dun-
 „ kerque ne soit pas le seul peuple du mon-
 „ de, qui puisse se plaindre de la rigueur
 „ d'une Reine, dont toute la terre adore
 „ la sagesse & la clemence.

H. Il ne paroît pas que la Reine ait
rien

rien changé à la resolution prise de ruiner Dunkerque, qui depuis longtems étoit l'objet de la jalousie des Hollandois: ils feront, comme le remarque le Sr. Tugghe, les maîtres absolus du Commerce de tous les Païs-Bas & de celui d'Allemagne; au lieu que par le Port de Dunkerque les Anglois auroient aussi pû commercer dans les mêmes Païs: quoi qu'il en soit, il y a deux mois qu'on travaille avec une extrême diligence à renverser toutes les Fortifications de cette Place, tant du côté de terre que du côté de la mer: il est incertain si ce nouveau sacrifice joint à l'exécution de tous les engagements contractez par la dernière Paix, suffiront pour calmer les esprits broüillons, qui ont de la peine à se façonner à la Paix, à cause que pendant la guerre ils pêchoient en eau trouble.

III. La Reine accorda au mois d'Octobre une Patente au Lord Harlay, fils du Comte d'Oxford Grand Tresorier, portant permission de faire pêcher dans la mer, depuis le vingtième jusqu'au quarantième degré, les Gallions qui peuvent y avoir fait naufrage, lui faisant don de tout le profit qu'il en tirera: on envisage cette entreprise comme la recherche de la pierre Philosophale, dont l'or & l'argent que les Chimistes en ont tiré, n'a jamais suffi pour payer les charbons qu'ils ont usé: il y a lieu de croire que le Lord Harley n'auroit pas recherché cette permission, & n'entreprendroit pas cette dépense, si quelque Marin ne l'eût assuré de lui indiquer l'endroit d'un dépôt considérable: peut-être que la baguette de Jaques Aymard seroit de quelque utilité dans cette

*Argent
qu'on veut
pêcher dans
la mer.*

occasion: car si l'on avoit le secret de fouiller dans les abîmes de la mer, & d'en tirer les richesses immenses que Eole a cachez dans l'Empire de Neptune, elles satisfairoient en partie l'avidité & l'ambition de l'homme, pendant qu'elles ne font de nulle utilité aux monstres marins.

*Le parti
des Wigs
fortifié &
pourquoi.*

IV. Milord Marlborough & la Duchesse son Epouse sont restez à Aix vers; mais le Duc de Montaguë leur Gendre, qui avoit été les joindre en Allemagne, est de retour en Angleterre, aussibien que le Sieur Cadoghan, pour assister au prochain Parlement Britannique: ces deux Membres fortifieront d'autant le Parti des Wigs; ils auront encore de leur côté le nouveau Maire de Londres, nommé le Sr. Samuel Stanners; il est issu d'une Famille Wagonne établie à Londres depuis longtems; il étoit le plus ancien Alderman de la Ville, qualité recommandable pour parvenir par son rang à la Charge de Maire: mais on assure qu'il n'est pas de ces Wigs accoustuméz à outrer les affaires par la seule passion; & que toute sa conduite se regle par la juste raison; c'est aussi ce qui lui a procuré le suffrage de plusieurs du parti des Toris.

*Ministres
que la Reine
envoie en
France, Por-
tugal & Si-
cile.*

V. La Reine a nommé le Lieutenant Général Rossé Ecoffois, pour aller à la Cour de France, en qualité d'Envoyé Extraordinaire d'Angleterre: le Colonel Worsleg va en la même qualité en Portugal; & le Comte de Petersborough avec le titre d'Ambassadeur extraordinaire, ira faire les complimens au nouveau Roi de Sicile, sur son avènement à la Couronne qu'on vient de lui donner.

ARTICLE

ARTICLE VIII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. LA nouvelle Lotterie qu'on vient d'établir en Hollande, dont l'ouverture de la Recepte s'est faite au commencement de Novembre, est payable en argent tant & non pas en obligations sur l'Etat, comme l'étoient les précédentes: elle consiste en un million de billets de vingt florins chacun, ce qui produira dans la Recepte de l'Etat vingt millions de florins: on en retient quatre millions ou vingt-cinq pour cent, pour les besoins de la Province: les seize millions restans sont distribuez en cent cinquante mille lots, qui doivent être tous payez argent comptant: les 850. mille billets blancs seront de nulle valeur. Les cent cinquante mille billets noirs, dont chacun doit rapporter un lot à ceux qui seront assez heureux d'en avoir, sont divisez de la maniere suivante.

Dix de 1000000. florins chacun,
Dix de soixante-dix mille florins,
Quinze de cinquante mille florins,
Quinze de quarante mille florins,
Vingt-cinq de trente mille,
Quarante de vingt mille,
Soixante-quinze de quinze mille,
Cent de dix mille,
Cent cinquante de cinq mille,
Cent soixante-quinze de quatre mille,
Deux cens cinquante de trois mille,
Quatre

Quatre cens de deux mille ,
 Mile de mille florins chacun ,
 Mile cinq cens de quatre cens ,
 Deux mille de deux cens ,
 Cinq mille cinq cens sept de cent ,
 Dix mille deux cens quarante-quatre de 50.
 Et 128484. de vingt cinq florins aussi cha-
 cun.

*Mrs. Buys
 & Golinsga
 nommez
 Ambassa-
 deurs en
 France.*

II. Par les derniers avis venus de Hol-
 lande , on apprend , que Mrs. Buys & Go-
 linsga avoient été nommez pour aller Am-
 bassadeurs extraordinaires en France, de la
 part de la Republique d'Hollande: le pre-
 mier est un des principaux Membres du
 Senat d'Amsterdam; il fut un des Dépu-
 tez des Etats Généraux aux Conférences
 infructueuses de Gertruydemberg; mais les
 instructions qu'on lui avoit donné & à Mr.
 van der Dussen son Colleague, ne lui per-
 mirent pas d'accepter les offres avantageu-
 ses que la Couronne de France faisoit alors
 à la Republique: Mr. Golinsga est aussi un
 homme très-versé dans les affaires d'Etat:
 il a été pendant plusieurs années à la suite
 des Armées, en qualité de Député de Leurs
 Hautes Puissances.

*Le Comte
 de Strafford
 passe à Lon-
 dres pour
 quoi.*

III. Mr. le Comte de Strafford Plenipo-
 tentiaire d'Angleterre, ayant eu permission
 d'aller rendre compte à la Reine, de l'état
 de ses négociations, tant sur la Paix du
 Nord que sur les nouveaux expediens pro-
 posez pour renouër celles de la Paix avec
 l'Empire; il s'embarqua à la Brille le troi-
 sième Novembre. Il est attendu de retour
 en Hollande avant Noël.

IV. Les courses de plusieurs Partis Prus-
 siens

des Princes &c. Decembre 1713. 435

fiens dans les Provinces des Païs-Bas Catholiques, depuis la Paix signée entre le Roi de Prusse & les Couronnes de France & d'Espagne, ont tenu pendant quelques mois les esprits politiques en suspend: quant aux esprits populaires, ils ont donné carrière à leurs raisonnemens & à leurs réflexions à perte d'haleine: à la verité on a vû des Villages du Duché de Luxembourg incendiés par ces Partis Prussiens, plusieurs personnes de considération enlevées prisonniers pour servir d'otage des Contributions qu'on demandoit: d'autres Partis du Roi de Prusse coururent dans le Hainaut, & y enleverent le Prince d'Epinoy, qui sous la bonne foi des Traitez nouvellement conclus, étoit allé sur ses terres en Hainaut: ces exécutions militaires allarmerent tout le Païs: on ne sçavoit à qui s'en plaindre: le Roi de Prusse n'avoit personnellement aucun démêlé, ni avec la Maison d'Autriche, en faveur de laquelle ce Païs avoit été désigné dans le projet de la Paix: ni avec le Duc de Baviere, qui doit jouir de la portion qu'on lui a destiné, jusques à ce qu'on lui ait procuré une entiere satisfaction des Etats que la Maison d'Autriche lui détient; ce ne pouvoit pas être non plus contre les Hollandois, au sujet de la succession de la Maison d'Orange, dont les Païs Bas ne font point partie, & dont Mrs. les Etats Généraux sont convenus par leur dernière Paix, de garder simplement les Places pour les Souverains à qui on les a destinées.

Enfin on fut éclairci des motifs de ces exécutions, par un Mémoire que le Resident de Prusse à Bruxelles présenta aux

Exécutions militaires exercées aux Païs Bas par les troupes du Roi de Prusse.

Allarmes qu'elles causent.

Etats

*Prétentions
du Roi de
Prusse sur les
Païs Bas Es-
pagnols.*

Etats & Seigneurs de la Regence des Païs Bas Espagnols; ce Ministre dit, que le Roi son Maître prétend le payement de quatre-vingt-quatre mille écus en principal, qui lui sont dûs par feu Charles II. Roi des Espagnes, pour les troupes Brandebourgeoises qui aiderent à défendre les mêmes Provinces dans les précédentes guerres: sans doute que Sa Majesté Prussienne n'a pas jugé à propos de s'adresser à la Cour de Vienne, pour lui demander le payement d'une dette hypothéquée sur un bien, dont la possession lui étoit acquise par les dispositions de la négociation d'Utrecht: Elle a mieux aimé diriger son action sur le fonds hypothéqué, que sur les possesseurs ou détenteurs des biens de son débiteur: on écrit de Bruxelles, que les Etats de Brabant avoient résolu d'acquitter la dette, pour s'ôter cette épine du pied: on les estimera très-heureux, s'ils n'ont à payer que cette dette; car sûrement les Princes de la Maison d'Autriche en ont contracté bien d'autres en Hollande & ailleurs, sur une semblable hypothèque.

A R T I C E IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

JE joins encore ici une nouvelle Lettre I. du Pere Romüald le Muet, sur la Quadrature du Cercle; quoi que la matiere soit un peu Arabe pour plusieurs de mes Lecteurs, elle ne laisse pas d'être goûtée, & d'attirer l'attention des habiles Mathématiciens.

Je

JE continuë, Monsieur, puisque vous le *Autre Let-*
 Voulez bien, de communiquer au Public les *tre du Pere*
 objections qu'on me fait sur ma *Quadra-* *Romuald le*
 ture du Cercle; un celebre Mathematicien *Muet sur la*
 m'en a fait de fort judicieuses sur la figure *Quadratura*
 & l'explication que j'en donne au Journal Hi- *du Cercle.*
 storique de Septembre dernier.

Il convient d'abord avec moi, qu'en sup-
 posant la figure construite comme elle est &
 les espaces désignez par les lettres qui y sont
 marquées, en métrant néanmoins V. dans l'es-
 pace triangulaire qui est au dessous de DG,
 l'on a ces égalitez par la seule construction.

1° $A = K. B = I. C = H. D = G.$

2°. Que le segment PBINP. est égal aux
 deux segmens égaux, OCP. OHN. & qu'en
 ôtant les espaces C, H. qui sont communs au
 grand segment & aux deux petits, le reste
 des espaces du grand DEGV, est égal au reste
 des espaces des deux petits BA, KI. ou bien
 $DDEV = BBAA.$

3°. Il reconnoit aussi que la figure SB, est
 double de F. donc $B = F = I.$

4°. Il convient encore avec moi, que le
 demi segment PKO, est double du petit seg-
 ment PCO = OHN. donc $ABC = KFBD.$
 $A = K. B = F. Donc C = DE.$

Mais après il me demande que je prouve,

1°. Que $B = D.$ dont les conséquences se-
 ront que $D = B = F = G = I.$ mais $DE = C.$
 donc $FE = C.$

2°. Que $A = FE$ car alors on conclura que
 $FE = A = K = C = H = DE = EG.$

3°. Que $E = \frac{1}{2} F.$ ou $F = 2E$ d'où l'on
 pourra conclure que prenant E pour unité,
 alors

alors $2 = F = B = D = G = I$. & que $3 = A = K = C = H$.

4°. Et que l'espace triangulaire $BAFKI = 12$. & l'espace du segment $CDEGHV = 16$. lequel étant à l'espace triangulaire comme 4 à 3. ou comme 16. à 12, il en doit résulter, que puisque l'espace triangulaire est 12, le segment doit être, 16. & alors, V. doit être 5. de sorte qu'il s'agit encore à prouver que $V = 5 = AB = CD = DEG = FEG$.

Ensuite cet Illustre Mathématicien ajoute; si l'on prouve ces quatre articles, j'avouërai que la Quadrature du Cercle est trouvée.

R E P O N S E.

Pour satisfaire à une si juste demande, voici comme je raisonne. 1°. Puis qu'on accorde que l'espace HGE est double de l'espace C , il faut nécessairement avouer, que les espaces DAB sont ensemble égaux à l'espace FKI , par une suite de conséquences de cet axiome; si de parties égales l'on ôte des parties égales, les restes seront égaux: c'est pourquoi si l'on ôte les espaces C, EG, H , il restera $K = A. F = I. & B = D$. mais $DE = C$. donc $FE = C$.

2°. Après quoi suivent ces veritez. 1. Que comme l'espace CDE est double de l'espace $H = C$, tant à cause que d'une part le demi segment PKO , est double du segment $PCO = OKN$, que parce que d'autre part le même demi segment PKO , est égal au segment $PBINP$. — 2. Par les mêmes raisons il est aussi constant que l'espace CDE , est double de l'espace K . parce que de même, le demi segment PKO , est double du segment OKN ; & égal au segment $PBINP$. — 3. Et que pareillement l'espace AEE est double de l'espace K , parce que de même

des Princes &c. Decembre 1713. 439
 même, le demi segment AEN, est égal au
 demi segment PKO. & double du segment
 OKN. En effet, puisque les raisons sont par
 tout les mêmes, les conséquences doivent être
 aussi par tout égales. Donc $FE = A = K = C$
 $= H = DE = EG$.

3°. D'où j'inferé ensuite que puisque d'une
 part, l'espace $DE = GE = FE = H$ & que d'autre
 part l'espace $DEFG = IHG$, il s'en suit que
 $EE = FE = H$, $D = I$. & $G = G$. Donc $E = E \frac{1}{2} F$
 & $F = EE$.

4°. Par conséquent l'espace triangulaire
 $BAFKI = 12$. l'espace du segment $CDEGH =$
 11 . & l'espace $V = 5 = AB = CD = DEG = FEG$.
 Donc, $CDEG = HV = ABC$, qui est ce qu'il
 falloit démontrer.

J'avoüe que ceci est bien concis, mais les
 limites étroites de l'espace que vous voulez
 bien m'accorder, ne me permettent pas de
 m'étendre d'avantage, qu'en de très amples
 desirs de pouvoir vous persuader que je suis
 avec bien du respect &c. F. ROMUALD LE
 MUET Religieux de la Charité.

II. On vient de me donner avis d'un évé-
 nement assez extraordinaire; je n'ose cepen-
 dant pas le certifier véritable, puis que la per-
 sonne qui l'a écrit, n'a ni datté ni signé sa
 Lettre: ceux qui à l'avenir se donneront la
 peine de me faire tenir quelques mémoires,
 connoîtront par là le peu de fondement qu'on
 fait sur les avis anonymes; nous aurions mê-
 me rejetté celui ci, comme nous en rejettons
 plusieurs autres, si le cas n'eût été singulier.

Une fille, (me mande t'on,) de la Paroisse
 de Gumeri, proche Nogent sur Seine, âgée
 de

Fille sourde & folle, qui guerit après avoir été cinq jours dans un bois sans nourriture.

de 22. ans; étant sourde & ayant perdu l'esprit depuis quelque tems; s'étant sauvée de la maison où l'on l'a traitoit par charité, s'enfonça dans un bois, où elle passa cinq jours près d'un buisson, sans prendre aucune nourriture, ni sans être attaquée des loups qui y sont assez frequens. Pendant ce tems là il plut deux jours & deux nuits sans discontinuer; cette pluye fut suivie de gélées fort froides, ce qui étoit capable de faire périr un animal plus robuste que celui là. Au sixième jour elle fut trouvée par un Chasseur; sa furdité étoit dissipée & son bon sens rétabli: on la ramena dans une maison où elle prit les alimens qu'on lui donna, sans donner aucune marque de folie ni de furdité. Voilà un remede nouveau contre de pareilles maladies; mais si les Medecins vouloient s'en servir, ils auroient de la peine à le réduire en pratique.

Défense du droit hereditaire de la Couronne d'Angleterre.

III. On a imprimé & l'on vend publiquement à Londres un Livre *in folio*, qui a pour titre, *Défense du droit hereditaire de la Couronne d'Angleterre, avec l'histoire de la succession depuis Guillaume le Conquerant, & la véritable Constitution du Gouvernement Anglois, tirées du faux jour où elles ont été mises par le Docteur Higden, & par quelques autres Historiens; les titres originaux de la Maison de Suffolk & une copie authentique du Testament du Roi Henri VIII. &c.*

Accademie nouvelle érigée à Bordeaux.

I. Il y a quelques années qu'il se forma dans la Ville de Bordeaux, une Société de beaux esprits, qui s'assembloient toutes les semaines, pour lire & se communiquer les Ouvrages de leur façon. Cette Société fut érigée en Accademie publique, par Lettres Patentes du Roi; l'ouverture s'en fit le vingt
Mai

des Princes &c. Decembre 1713. 441
Mai dernier: Mr. le Duc de la Force en est
le Protecteur.

ARTICLE X.

*Qui contient le mariage & la mort de quelques
personnes distinguées.*

I. **D**On Carlo Albano Nonce du Pape
regnant. ne songe plus à la Cleri-
cature, puis que son mariage est arrêté
avec la seconde fille du Comte Boromeo,
ci-devant Viceroy de Naples; elle est pre-
sentement à Milan, son pere lui donne cent
mille écus en mariage.

Mariages.

Celui du Prince de Palestrine est aussi
conclu avec la fille de la Princesse de Piom-
bino Buone-Compagny; l'un & l'autre de
ces mariages ont dû s'accomplir avant la St.
Martin.

II. Messire Armand de Montmorin de
St. Herem, Archevêque de Vienne en Dau-
phiné, & Primat des Gaules, mourut dans
son Diocese le six Octobre dernier, d'une
attaque d'appoplexie. Il pratiquoit d'une
maniere exemplaire toutes les vertus Epis-
copales: ce Prelat a fait pendant sa vie de
grandes charitez aux pauvres de son Dio-
cese, & par son Testament il a fait le Cha-
pitre de sa Cathedrale, son Legataire uni-
versel.

Morts

*Celle de Mr.
de Montmo-
rin Arche-
vêque de
Vienne.*

La mort enleva à Paris le 29. Octobre
un autre Prelat, dont les Benefices seront
moins briguez que celui de Monsieur de
Montmorin: c'est Messire Jaques Lynch,
Archevêque de Tuam, Metropolitain de
la Province de Conaught en Irlande,
ci-

ci devant Aumônier honoraire de Charles II. Roi d'Espagne: il étoit dans la cent cinquième année de son âge.

Le Marquis d'Harwich, fils unique du Duc de Schomberg, & petit fils du Maréchal de ce nom, étant mort en Irlande, son corps a été porté à Londres, & fut entermé dans l'Eglise de Westminster, sans cérémonie, suivant le désir de son pere.



A D D I T I O N.

A Prés que le Baron d'Arche eût abandonné la Ville de Fribourg, comme on l'a vû au premier Article de ce Journal, il convint avec Mr. le Maréchal de Villars d'une suspension d'armes, qui fut renouvelée jusqu'au 16. Novembre, en attendant le retour des Couriers qui furent envoyez de part & d'autre: Enfin on vint d'apprendre, que le 16. à minuit on signa la Capitulation, par laquelle le Gouverneur & tout ce qui composoit sa Garnison, (qui au commencement du siege étoit de seize Bataillons,) avoient eu permission de sortir avec toutes les marques d'honneur, pour être conduite & escortée jusqu'au Camp des Imperiaux à Rotweil: le 17. au matin il livra aux François les Portes du Château & du Fort St. Pierre; le 18. les troupes des Forts & ce qui étoit resté dans la Ville, dépendant de la Garnison, devoit défiler par la Forêt noire: ce Gouverneur avoit demandé la
liberté

des Princes &c. Decembre 1713. 443
liberté de la Garnison de Landau, ce qui
lui fut refusé, de même que plusieurs au-
tres conditions, dans le détail desquelles
nous pourrons entrer le mois prochain.

F I N.

TABLE

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Decembre 1713.

ARTICLE I. <i>Contenant la Relation du Siege de Fribourg en Brisgau.</i>	383
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal</i>	396
ARTICLE III. <i>France.</i>	400
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	410
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	419
ARTICLE VI. <i>Nord.</i>	425
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>	428
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	433
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>	436
ARTICLE X. <i>Mariages & Mort des Personnes Illustres.</i>	441

TABLE GENERALE ET ALPHABETIQUE

*Des Matieres du Tome dix-neuvième de ce
Journal.*

A

- A**bbé qui se fait Chef d'une troupe de voleurs 336. & 417. autre qui veut séduire une Religieuse. 365. autre qu'un mari jaloux fait plonger nud dans une chaudiere de teinture 402
- Accademie* (l') Françoise donne le prix de Poësie, & differe de distribuer celui d'éloquence ce? 243. fait l'élection d'un nouveau Secrétaire. 410
- Accademie* nouvelle établie à Bordeaux 441
- Allemagne* 40. 102. 175. 256. 338. & 419
- Alvarez* (le Comte d') Grand d'Espagne, aventure extraordinaire à son sujet 153
- Angleterre* 57. 120. 192. 177. 357. & 428
- Anne* (la Reine) d'Angleterre, offre sa mediation pour rétablir la paix dans le Nord 131. sa Harangue en congediant son Parlement 200. en convoque un nouveau 277. plusieurs gratifications qu'elle fait 278. 280. 358. 360. supplication que lui fait faire la Ville de Dunkerque 428. Ministres qu'elle nomme pour les Cours étrangères 432
- Aquaviva* (le Cardinal) est fait protecteur de la Couronne d'Espagne 40
- Arche* (le Baron d') défend vaillamment Fribourg, & abandonne ensuite la Ville à la discretion du Vainqueur 383
- Asturies* (le Prince des) quel st son Gouverneur 17

TABLE DES MATIERES.

<i>Auch</i> , son nouvel Archevêque	166
<i>Augsbourg</i> (la Ville d') la Diette de l'Empire y est transferée	339
<i>Auguste</i> (le Roi) reception qu'il fait au Comte de Sapiéha 117. fait arrêter prisonniers le Palatin de Ruffie & autres personnes de distinction 277. son embaras, ses méfiances & ses allarmes 274. 354. son Traité secret avec le Czard 351. le Prince son fils rapellé d'Italie 417. donne audience aux Envoyez Turcs & Tartares	427
<i>Aumonier</i> de France (le Grand) quels sont les honneurs & prérogatives de cette Charge	34
<i>Aumont</i> (le Duc d') Ambassadeur de France en Angleterre, ses plaintes à la Reine contre les Religioneires François 123. fait son entrée publique à Londres 196. sa Harangue à la Reine 197. son audience de congé	360

B

B <i>Arcelonois</i> (les) excitez à la revolte envers leur Roi par les mauvais conseils de leur Evêque 161. meurtres & sacrileges qu'ils commettent dans la Ville 163. elle est bloquée par l'Armée d'Espagne 236. <i>Voyez Catalans.</i>	
<i>Baviere</i> (l'Electeur de) confie la garde de Nieupott à la Reine d'Angleterre, & à quelles conditions 61. celle de Luxembourg, Namur & Charleroi aux Hollandois 67. liberalitez de ce Prince pendant son séjour à Surrenne 94. son Ministre de retour d'Utrecht 96 est du voyage de Fontainebleau 327. se casse une côte par une chute à la chasse 409	
<i>Bezons</i> (le Maréchal de) commande une Armée en Alsace 29. assiege & prend Landau	47. 105. 261
	<i>Biron</i>

TABLE DES MATIERES.

<i>Biron</i> (le Marquis de) perd un bras devant Lan- dau, & en est fait Gouverneur	264
<i>Bessy</i> (Mr. de) Evêque de Meaux , est destiné au Cardinalat	254
<i>Bourbon</i> (Mr. le Duc de) son mariage avec Mademoiselle de Conti 147. 150. le fait noti- fier au Roi d'Angleterre	167

C

C alais son Gouverneur	168
<i>Cassard</i> (le Sr.) son expédition sur les Colonies Hollandoises en Amerique	129
<i>Catalans</i> (les) se revoltent de nouveau, & dé- clarent la guerre aux Rois d'Espagne & de Fran- ce 160. leurs Chefs & Commandans 161. 170. Suite de leur revolte, & battus en divers rencontres 169. 236. 315. suite de la défaite des Rebelles 398. Nebot se sauve dans Barce- lonne	399
<i>Catholique</i> (l'Eglise) quelle' est sa croyance	209
<i>Charles VI.</i> voyez Empereur.	
<i>Charost</i> (le Duc de) est fait Gouverneur de Ca- lais	168
<i>Châteauneuf</i> (le Marquis de) Ambassadeur de France en Hollande 130. son arrivée à la Haye	326
<i>Clergé</i> (le) de France son assemblée au sujet de la Bulle qui condamne l'ouvrage du P. Ques- nel	408
<i>Conry</i> (Mr. le Prince de) son mariage avec Ma- demoiselle de Bourbon	147. 150. & 400
<i>Cordelier</i> (le P. Poisson) extrait de son Sermon sur la paix	138
<i>Couronne</i> d'Angleterre. histoire pour en descen- dre le droit d'heredité.	440
<i>Critique.</i> regles données pour en faire usage	289

TABLE DES MATIERES.

Czard (le) de Moscovie passe en Finlande avec son Armée 119. ses Généraux rançoignent les Villes d'Hambourg & de Lubeck 120. son Traité secret avec le Roi Auguste 351. ses Troupes évacuent la Pommeranie 425. ses progresz en Finlande 426

D

D *Annemarch* (le Roi de) oblige le Général Steinbock & l'Armée Suedoise de se rendre prisonniers de guerre 53
Darmstadt (le Prince de) rapellé de Naples par l'Empereur 98
Déclaration de guerre de l'Empereur , renouvelée contre la France & ses Alliez 303. considerations à ce sujet 307
Dunkerque (la Ville de) demandes qu'elle fait faire à la Reine d'Angleterre au sujet de son Port 428. on démolit ses Fortifications 431

E

E *Ceffois* (les) veulent rompre leur union avec l'Angleterre 121. leurs murmures contre les Anglois 199. 359
Empereur (l') agrandissement de sa Maison par les Etats réunis aux siens 29. ses mesures pour réduire la Noblesse de Naples 35. déclare ses Nièces heritieres de ses Etats au préjudice de ses sœurs 43. demandes qu'il fait au Pape pour lui restituer Comachio 101. l'Imperatrice son Epouse de retour de Catalogne 107. Vastes Etats de ce Prince outre ceux qu'il doit restituer 241. Déclare de nouveau la guerre à la France & l'Espagne 303. ses titres vrais & fabuleux 306. ses sentimens bien differens de ceux de ses Predecesseurs 308. ôte aux Princes de l'Empire les prérogatives de leur

TABLE DES MATIERES.

leur Souveraineté	313.	persiste à continuer la guerre	419.	veut authoriser la revolte des Catalans	423
<i>Empoisonneurs</i> Napolitains	173.	330. &	418.		
<i>Espagne</i>	26.	87.	159.	223	315. & 396
<i>Espagnols</i> (les) assemblée de leurs Etats au sujet des renonciations faites par leur Roi	87				
<i>Eugene</i> (le Prince) commande l'Armée Impériale sur le Rhin	45.	s'abouche avec Mr. Marlborough	47.	176.	les projets manquez 103. 328. n'ose point tenter le secours de Landau ni de Fribourg 261. 376. sa tentative inutile sur Landau
					423

F

F <i>Emmes</i> (les) leur éloge opposé aux insultes qu'on leur fait	140	Ordonnance renduë contre leurs Terons	174.	femme qui se marie à cent vingt-sept ans	220
<i>Ferdinand</i> (Don) Prince d'Espagne, sa naissance	323.	333			
<i>Feux de joye</i> , Dissertation curieuse à ce sujet par le Sr. Mahudel	286				
<i>Fille</i> sourde & folle guérie après avoir jeuné cinq jours dans un bois	439				
<i>Final</i> (le Marquisat de) vendu par l'Empereur aux Genoïs	255.	sa description	256.	les Genoïs en prennent possession	337
<i>France</i>	28.	91.	164.	243.	323 & 400
<i>Fribourg</i> (la Ville de) en Briscau, sa description	344.	est assiégée par Mr. de Villars	345.	fuie de ce siege	377.
		Relation de ce siege	383.	le chemin couvert pris d'assaut	385.
		la Ville abandonnée par le Gouverneur qui se retire au Château	394		

TABLE DES MATIERES.

G.

- G**ois (les) achettent & prennent possession de Final 255. 337. défendent tout Commerce avec les Catalans Revoltez contre le Roi d'Espagne 338
- Grecs** Schismatiques (les) leur Patriarche se réunit à la Communion Romaine & obtient le Pallium du Pape 39. esperance conçüe d'une réunion générale 79
- Gualtiers** (le Cardinal) son voyage en France & en Lorraine 326. prend possession de l'Abbaye de St. Remi & son retour en Italie 401

H.

- H**ambourg (la Ville d') rançonnée par les Moscovites 56 & par les Danois 120. est affligée par la peste 339.
- Harlay** (Milord) Comte d'Oxford, mariage de son fils, & alliances de sa Famille 374 permission donnée au Lord Harlay de faire pêcher l'argent dans la mer 431
- Havanges** faites au Roi T.C. par Mr. de Nicolai 97 par le Cardinal de Polignac 164. celle du Duc d'Aumont à la Reine d'Angleterre 197. celle de cette Reine à son Parlement au sujet de la Paix 200. celle de l'Envoyé de Savoye aux Etats Généraux 362
- Harbroun**, les Cercles s'y sont assemblez & pourquoi 422
- Hollande** (la) 65. 125. 202. 281. 361. & 433
- Hollandois** (les) leurs Traitez de Paix & de Commerce avec la France 3. 15. font chanter le *Te Deum* en Latin par les Catholiques dans une Eglise Protestante 126. leur Lettre au Roi T. C. 281. la réponse 283. leurs ordres aux Pais-Bas, & à quel sujet 284. reforment leurs troupes 285. leur Loterie 433

Hol-

TABLE DES MATIERES.

Holstein Gottorp (le Duc de) quels sont les Princes qui s'intéressent à lui faire restituer ses Etats 266. 347

I.

J *Aques III.* d'Angleterre (le Roi) son voyage en Lorraine, & la reception qu'on lui fait 40, à Commercy 42. sa naissance célébrée en Ecosse 120. étrange procédé des Anglois à son sujet. 194
Jeu de Piquet de l'Europe 366
Joseph (saint) sa vie 208
Irlande, son nouveau Viceroi 358
Italie, 35. 98. 171. 247. 330 410

K

K *Alitz* (le Palatin de) obtient l'administration des biens du Palatin de Kiovie, son beau frere 191
Kam (le) des Tarrares, dépossédé de ses Etats par le Grand Seigneur & pourquoi 48
Kiovie (le Palatin de) sa justification sur l'accusation de ses ennemis 117. son Epouse arrêtée prisonniere par ordre du Roi Auguste 273. joint l'Armée Ottomane & pourquoi 351. sacrifice qu'il fait pour procurer le repos à sa Patrie 353

L.

L *Andau*, Ville d'Alsace, investie par l'Armée Françoisse 47. tranchée ouverte 105. suite du siege de cette Place 178. 221. 258. sa prise & sa Capitulation 261
Liege (la Ville de) s'oppose de recevoir Garnison Hollandoise 68. 205. guerre civile allumée en ce Pais-là entre deux particuliers 127
Lille (Ville de Flandre) restituée à la France par la Paix, de même que Berhune, Aire, & St. Venant 65

Lions

TABLE DES MATIERES.

<i>Lion</i> (la Ville de) fonde un Panegyrique annuel pour le Roi Louïs le Grand	323. lui érige une Statuë à sa gloire	327 & 401
<i>Litterature</i>	132. 207. 285. 365. &	436
<i>Lindres</i> son nouvel Evêque		358
<i>Lorraine</i> , (Mr. le Duc de) son éloge & reception qu'il fait au Roi d'Angleterre		41
<i>Leperie</i> établie en Hollande & la Liste de ses Loix		433
<i>Louïs XIV.</i> (le Roi) sa Lettre pour faire chanter le <i>Te Deum</i> pour la Paix	31. donne la Charge de Grand Aumônier au Cardinal de Rohan	33. nomme aux Benefices vacans
	34. donne le bonnet de Cardinal à l'Abbé de Polignac	35. fait délivrer des Galeres plusieurs Protestans François
	122. donne un repas aux Princes & Princesses du sang	149. gratification qu'il fait au Duc d'Aumont
	244. sa Lettre pour le <i>Te Deum</i> de Landau	245. quel est son âge
	247. sa Lettre aux Etats Généraux	283. son éloge & son Panegyrique prononcé à Lion
	294. 323. son Ordonnance pour éloigner la peste de ses Etats	298. on lui érige une Statuë à Lion
	327. & 401. permet la pêche de la Moruë	329. son Ordonnance contre les Religioneux
		405
<i>Lubomirski</i> (le Prince) tuë en duël le Sieur Jelec Gentilhomme Polonois		118. 275.
<i>Luxembourg</i> (la Ville de) quel est le Gouverneur Hollandois		67. les Troupes Hollandoises en prennent possession
		72
M.		
M <i>alte</i> (les Chevaliers de) ne doivent jamais avoir de paix avec les Infideles		28
<i>Manresa</i> , Ville de Catalogne, sa revolte & son châtiment		238. 242. 320
		<i>Marsa-</i>

TABLE DES MATIERES.

<i>Mariages</i>	69 144 220. 373. & 441
<i>Marlborough</i> (le Duc de) quelle a été sa conduite sur la guerre & sur la Paix 62. situation de sa Principauté de Mindelheim en Baviere 64. les entrevûes avec le Prince Eugene 47. 176. demande un Passeport à Mr. de Villars & la gracieuse réponse qu'il en reçoit 258. nouveaux effets de sa disgrâce auprès de la Reine 279. persiste à traverser les négociations de cette Princesse pour la Paix 360. son entrevûe avec le Cardinal de Bouillon 361. son retour à Auteurs 432	
<i>Mayorsquins</i> (les) associez avec les Catalans Rebelles	87
<i>Medecins</i> , leur dispute sur la propriété du cinabre	137
<i>Mémoires</i> sur les négociations de la Paix d'Utrecht	135
<i>Monaco</i> (la Princesse de) son retour en France	166
<i>Monnoye</i> , Arrêt pour la fabrication de nouvelles especes 167. Arrêt pour la diminution des especes d'or & d'argent.	403
<i>Morts</i> ,	69. 144. 221. 294. 373. & 441
<i>Moscovite</i> voyez Czard.	

N

N <i>Aissances</i> ,	69. 144. 294 373
<i>Namur</i> , les Hollandois y mettent Garnison & dans les autres Places des Pais-Bas Catholiques	66.
<i>Napolitains</i> , (les) leur murmure contre l'Empereur 36. assassins tuez dans une Eglise 99. Empoisonneurs découverts & châtiez 173. 330. quelles sont les graces que l'Empereur accorde aux Napolitains 248. leurs nouveaux differens avec la Cour de Rome 331 & avec	

TABLE DES MATIERES.

avec celle de Vienne	334
<i>Nebot</i> (Raphaël) Chef des Rebelles de Catalogne, voyez <i>Catalans</i> .	
<i>Nieuport</i> , Ville Maritime des Pays Bas, remise à la garde des Anglois & à quelles conditions	61
<i>Noailles</i> (le Cardinal) revoque son approbation du Livre de <i>Quésnel</i>	407
<i>Nord</i> (les Etats du)	48. 108. 184. 264. 347. & 425

O

O <i>Descalchi</i> , (Don Livio) sa mort & la richesse de sa succession	375
<i>Offize de la Ste. Vierge</i> , Livre de pieté donné sous ce titre	288
<i>Ordre de la Jartiere</i> , conferé à plusieurs Seigneurs Anglois	279
<i>Ormond</i> (le Duc d') est fait Gouverneur des cinq Ports d'Angleterre	125
<i>Ostalic</i> , Ville de Catalogne, évacuée par les troupes Allemandes, & occupée par celles d'Espagne	242. 315
<i>Oxford</i> (le Comte d') Grand Tresorier d'Angleterre, son fils unique est fait Duc de Newcastle 374. voyez <i>Harley</i> .	

P

P <i>Aix</i> (la) d'Utrecht, voyez <i>Traitez</i> , réjouissances faites à ce sujet à Paris 30. en Angleterre 57. en Hollande 126. &c.	
<i>Pape</i> (le) <i>Clement XI.</i> nouvelles difficultez que l'Empereur lui fait pour la restitution de <i>Comachio</i> 101. ses differens avec le Gouvernement de <i>Naples</i> 331. avec la Cour de <i>Savoie</i> 333. condamne le nouveau Testament, où le Pere <i>Quésnel</i> a mis des reflexions morales 337. son nouveau different avec le Viceroi de <i>Naples</i>	418

Parlemens

TABLE DES MATIERES.

- Parlement** (le) Britannique, ordonne l'examen des comptes publics, sous l'administration du Lord-Godoifin 58. décharge les peuples d'une grosse dépense 60. prie la Reine de conferyer la possession des Villes que les troupes occupent aux Pais Bas, du moins jusqu'à la Paix générale 192. Adresse présentée au nom des deux Chambres, pour demander que le Prince prétendant à la Couronne n'habite dans aucun des Etats des Princes Etrangers 193. Réponse de la Reine 196
- Pais Bas,** 65. 125. 202. 281. 361. & 433
- Peste** (la) précaution qu'on prend en Italie pour se garantir de cette maladie 40. 256. Ordonnance du Roi T. C pour en preserver ses Etats 298. progres de cette fâcheuse maladie 338. & 420
- Philippe V.** (le Roi d'Espagne) fait plusieurs liberalitez aux Députez des Etats de la Monarchie 87. sa clemence & sa générosité envers les Catalans 90. gratification qu'il fait tant à ses Sujets qu'à des étrangers 240. 319. naissance de son troisième fils Don Ferdinand 313 373. graces & Emplois donnez par ce Prince 397
- Polignac** (l'Abbé de) reçoit le Bonnet de Cardinal des mains du Roi T. C. 35. Sa M. lui donne la Charge de Maître de sa Chapelle 72. sa harangue au Roi sur la paix, au nom de l'Accademie Française 164
- Polonois** (les) leurs divisions feront la ruine de leur patrie 352. leur plaintes contre le Roi Auguste 357. *Voyez Nord.*
- Popoty** (le Duc de) est fait Général de l'Armée d'Espagne en Catalogne 237. *Voyez Espagne.*

Portugal

TABLE DES MATIERES.

Portugal (Royaume de) 26 87. 159. 223 315.
 & 356
Prêtre , qui reçoit des coups de bâton & pour-
 quoi 173
Prusse (le Roi de) son Traité de Paix avec
 la Couronne de France 73. demande le se-
 questre des Places Suedoises en Pommera-
 nie 189. 203. veut obliger les Danois d'é-
 vacuer les Etats de Holstein Gottorp 266.
 augmente ses Troupes 338. met des troupes
 à Stetin 425 gratification qu'il fait au Gé-
 neral Moscovite 426. ses prétentions sur les
 Pais Bas ,& y fait faire des exécutions mili-
 taires. 435

Q

Q *Vadrature* du Cercle, raisons alleguées
 par le P. Romuald le Mûier , pour en prou-
 ver la découvette 141. 216. 291. 270 & 437.
Quebeck, Ville Episcopale de la nouvelle Fran-
 ce; qui est le Coadjuteur de son Evêque.
 94
Quésnel (le Pere) ses reflexions morales sur le
 nouveau Testament, condamnées par le
 Pape 337. le Cardinal de Noailles revoque son
 approbation de ce livre 407

R

R *Agotszi* (le Prince François) fait le vo-
 yage de Fontainebleau & participe aux
 plaisirs de la Cour 327
Raudiere (le Sr. de la) son different avec
 le Sr. Saraulay & à quel sujet 127
Religionnaires François (les) délivrez des Ga-
 leres à la consideration de la Reine d'An-
 gleterre, 122. plaintes faites contre les Re-
 fugiez par l'Ambassadeur de France à Lon-
 dres 123. Declaration du Roi qui leur def-
 fend de revenir dans le Royaume, & aux
 nou-

TABLE DES MATIERES.

nouveaux convertis d'en sortir	
<i>Richemont</i> (le Duc de) qui il est	327
<i>Robenfon</i> (le Docteur) ci-devant Evêque de Bristol, est fait Evêque de Londres	358
<i>Rohan</i> (le Cardinal de) est fait Grand Aumonier de France	33
<i>Romuald le Muet</i> (le Pere) ses lettres sur sa découverte de la Quadrature du Cercle 141. 216. 291. 370. &	457

S

S <i>Acheverel</i> (le Docteur) Ministre Angli- cau ses nouveaux Sermons	134
<i>Saint-Olon</i> (Mr. de) va de la part du Roi complimenter Mr. de Baviere sur sa blessure	409
<i>Saint-Piere</i> (le Duc de) quelle est sa plainte contre l'Empereur	27
<i>Sapieha</i> (le Comte) abandonne le parti du Roi de Suede & se sauve en Pologne	40.
son Appologie	116. 227
<i>Savoie</i> (le Duc de) son Traité de Paix avec la France 22. les Siciliens le reconnoissent pour leur Roi 172. son different avec l'Em- pereur 252. & avec le Pape 253. 333. fait une Promotion de Ministres & à quel sujet 336. prend la qualité de Roi de Sicile 410. dif- ferance des avantages qu'il trouve dans ses alliances avec les Maisons de France & d'Autriche 411. son arrivée en Sicile	413
<i>Sicile</i> (le Royaume de) son nouveau Roi, & description du Royaume 314. Vêpres Sici- lienes	315
<i>Stanislas</i> (le Roi) joint l'Armée Turque & Tartare 274. marche vers l'Armée de Po- logne	351
<i>Staremborg</i> (le Comte de) sommes qu'il exige des Catalans 88. évacué la Catalogne 159. n'exé-	

TABLE DES MATIÈRES.

n'exécute pas de bonne foi le Traité 160. sa conduite aplaudie à Vienne	175
<i>Steinbock</i> (le Général) se rend prisonnier de guerre au Roi de Dannemark avec son Armée Suédoise	52. 53
<i>Stetin</i> Ville de Pommeranie, assiégée & prise par les Saxons & Moscovites 348. remise en sequestre aux Troupes de Prusse & de Holstein.	425
<i>Suede</i> (le Roi de) prétens qu'il reçoit du Grand Visir 48. soutient sa grandeur avec beaucoup de fierté 112. changement fait en Turquie en sa faveur 185. son Royaume souffre de son absence 188. les Puissances étrangères ont intérêt de lui donner du secours	348
<i>Suisses</i> (les) leurs privilèges en France, confirmez par un Arrêt de Dijon 325. s'allarment sans fondement, & à quel sujet	421

T

T <i>Ambour</i> dans une Place d'armes , ce que c'est	223
<i>Tallard</i> (Mr. de) fils du Maréchal, est fait Duc d'Hostung	400
<i>Taragonne</i> (la Ville de) occupée par les troupes Espagnoles	162
<i>Tessé</i> (le Maréchal de) prend possession du Généralat des Galeres de France	168
<i>Thaun</i> (le Comte de) est fait Viceroi de Naples 37. 98. demandes qu'il fait au Clergé 100. fait publier la suspension d'armes pour l'Italie 171. défend la publication des nouvelles & pourquoi 249 se broüille avec la Cour de Rome & à quel sujet 331. & avec la Noblesse de Naples 335. nouveau chagrin qu'il cause au Pape, en violant son droit de Souveraineté.	419
<i>Toul</i> (l'Evêque de) son Mandement sur la prise de Landau	246

TABLE DES MATIERES.

<i>Toulonse</i> , son nouvel Archevêque	186
<i>Tournay</i> , son nouvel Evêque, & observation sur le Chapitre de la Cathedrale	101
<i>Traité</i> de la Messe & de l'Office Divin	133
<i>Traitez</i> de Paix & de Commerce entre la France & la Hollande 3. 15. entre la Fran- ce & la Savoye 22. entre la France & le Portugal 69. entre la France & le Roi de Prusse 73. entre la France & l'Angleterre	77. 84
<i>Tricaud</i> (l'Abbé de) prononce le Panegyrique du Roi à Lion	323
<i>Troyes</i> (la Ville de) réjouissances pour la Paix	92
<i>Turcs</i> (les) leurs Commissaires envoyez en Pologne & leur retour 50. donnent liberté aux Ministres de Moscovie arrêtez 108 dé- clarent de nouveau la guerre au Czard 111. concluent la Paix avec lui 264. prennent la protection des Rois de Suede & Stanislas 270. leur Armée sur la frontiere de Polo- gne 274. 351. changent encore de reso- lution 355. l'Envoyé Turc & Tartare ont audiance du Roi Auguste	427

V

<i>Vaubonne</i> (le Général) abandonne les Re- tranchemens près de Fribourg, & est mis en fuite par Mr. de Villars	340. le Prince Eugene lui envoie du secours	344
<i>Vaudemont</i> (le Prince de) fêtes superbes qu'il donne au Roi d'Angleterre & à la Cour de Lorraine		210
<i>Vers</i> , Sonnets sur la Paix 33. sur la fidelité des Troyens 93. sur un Medecin Charlatan 136. pour inspirer les craintes de la guerre à un enfant 208. diverses Poësies à l'occa- sion des fêtes du Prince de Vaudemont 211. Madrigal au Roi d'Angleterre 214. sur la vieillesse & la necessité de mourir 295. 297		

TABLE DES MATIERES.

sur une Religieuse qui rejettoit les assidui- tez d'un Abbé	365
<i>Vesuve</i> (le Mont) vomit des flammes de feu & des torrens de Bithume	98
<i>Villars</i> (le Maréchal de) sa vigilance trompe le Prince Eugene 28. 45. ses progresz en Al- lemagne 104. 177. est fait Chevalier de la Toison d'Or 180. prend la Garnison de Lan- dau prisonniere de guerre 261. force les Li- gnes près de Fribourg 339. assiege cette Pla- ce 345. suite du siege 377. prend les ouvra- ges extérieurs d'assaut & la Ville à discre- tion	383
<i>Vins</i> de Champagne & de Bourgogne, dispu- te excitée sur leur préférence	369
<i>Vereche</i> (la Ville d') succès de la négociation de Paix qu'on y a fait 3. 15. &c. voyez <i>Trai- tez de Paix.</i>	W
W <i>Allis</i> (le Général) ses intelligences avec les Rebelles de Catalogne 239. évacuë Ostal- ric & s'embarque pour l'Italie	242. 315
<i>Warton</i> (le Comte de) proposition outrée qu'il fait en plein Parlement contre le Roi d'An- glettre	193
<i>Wienorowski</i> (le Prince Jean) Palatin de Cra- covie, accusé d'intelligence avec les enne- mis du Roi Auguste	191
<i>Wigs</i> (les) est un parti en Angleterre ennemi de la Royauté, mesures qu'ils prennent pour ex- citer le trouble dans le Royaume.	193
<i>Wirtemberg</i> (le Prince Alexandre de) se rend prisonnier de guerre avec la Garnison de Lan- dau dont il étoit Gouverneur	260
Y	
Y <i>Pres</i> (la Ville) & autres Places des Pais Bas qui ont reçu Garnison Hollandoise en vertu du Traité de Paix 66. son Gouverneur	68
<i>Fin du dix-neuvième Tome.</i>	